

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**308**

**TRAN49**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

**6211-08-012**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ : Mme MÉLISSA BROUSSEAU SAGANASH, commissaire  
M. JEAN PICARD, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEK : Mme SYLVIE LÉTOURNEAU, commissaire  
M. CLAUDE ABEL, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 29

---

Séance tenue le 22 septembre 2014 à 19 h  
Hôtel Ambassadeur  
3401, boulevard Sainte-Anne  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 SEPTEMBRE 2014 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT DU BAPE .....	1
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS HORS THÉMATIQUE</b>	
M. MARC FAFARD .....	1
Mme NATAI SHELTON .....	5
<b>PRÉSENTATION :</b>	
MORATOIRE RELATIF À L'EXPLOITATION DE L'URANIUM EN NOUVELLE-ÉCOSSE	
M. GRAHAM STEELE .....	10
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	16
M. MARC FAFARD .....	34
SUSPENSION	
REPRISE DE LA SÉANCE	
<b>PRÉSENTATION</b>	
DÉBAT SUR L'EXPLOITATION DE L'URANIUM AU NUNAVUT ET NUNATSIAVUT	
M. THIERRY RODON .....	43
Mme JULIE FORTIN .....	44
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	54
M. MARC FAFARD .....	71

**SÉANCE AJOURNÉE AU 23 SEPTEMBRE 2014, 13 H**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 SEPTEMBRE 2014  
MOT DU PRÉSIDENT DU BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

5 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Alors, bonsoir tout le monde. Si vous voulez bien prendre vos places, nous allons recommencer l'audience, toujours sur la thématique du choix de société.

10 Cependant, en tout début je vérifierais auprès des personnes-ressources s'il y en a qui ont des réponses additionnelles. Non? Parfait.

J'ai deux intervenants d'inscrits pour des questions hors thématique, alors je vais commencer par monsieur Marc Fafard.

15

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS HORS THÉMATIQUE  
M. MARC FAFARD**

20

**M. MARC FAFARD:**

Ma première question. Sur les sites miniers, les eaux souterraines aux limites de ces sites doivent respecter les critères en vigueur. On a vu ça dans une présentation de la Commission de la sûreté nucléaire. Ma question c'est quels sont les critères pour les eaux souterraines à l'intérieur du site?

25

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

30

Vous voulez dire qui sont sous le site?

**M. MARC FAFARD:**

Oui, sous le site, bien entendu comme les eaux souterraines à l'extérieur du site sont à partir de la clôture, si on veut, du site, mais à l'intérieur de la clôture quels sont les critères en vigueur, puisqu'on a parlé de critères e vigueur pour l'autre côté de la clôture.

35

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

40

Monsieur LeClair, allez-y. Ah, c'est les deux.

**M. JEAN LECLAIR:**

Il va falloir que je fasse un suivi pour clarifier les... je comprends bien ce que monsieur Fafard mentionne, je vais vérifier avec mes collègues puis je vous reviens.

45

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Et Madame Côté, pour le Ministère, les eaux souterraines sous une usine ou sous une mine, est-ce qu'elles sont les mêmes pour les eaux souterraines qui se retrouvent à l'extérieur du site?

50

**Mme MARTHE COTÉ:**

Oui. Il n'y a pas de... On essaie, pour nous c'est sur le site même aussi, il n'y a pas de... c'est les mêmes critères, là, qui s'appliquent en-dessous.

55

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Et quelles sont les normes applicables ou les règles applicables dans ce cas-là?

60

**Mme MARTHE COTÉ:**

Écoutez, il y a toute... il faudrait que j'y retourne, il y a toute la politique des sols contaminés qui listent une série de critères pour différentes eaux. Mais on y va beaucoup plus sur une caractérisation, au point de départ, des eaux souterraines, et ce qu'on surveille surtout c'est la différence. C'est qu'il n'y ait aucune tendance, qu'il n'y ait aucune hausse par rapport à la caractérisation au point de départ qui ait été faite des eaux souterraines.

65

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Et vous avez normalement des exigences comme des puits de contrôle, des choses comme ça, j'imagine, autour du site, si je me rappelle?

70

**Mme MARTHE COTÉ:**

Oui, dans ma présentation je parlais...

75

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

C'est ça.

80

**Mme MARTHE COTÉ:**

85 ...au minimum, au minimum trois puits de surveillance en amont et en aval pour vraiment...  
Puis ça, c'est le minimum trois, là. Ça peut être plus dépendant des sites, mais surtout dépendant  
de l'étude hydrogéologique qu'on situe le comportement des eaux souterraines.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

90 Et ces puits, c'est ce qu'on appelle des piézomètres, je pense? Non? C'est pas la même  
chose?

**Mme MARTHE COTÉ:**

95 C'est ce qu'on peut appeler des piézomètres, mais on parle plus de puits d'observation,  
parce qu'il peut y avoir d'autres instruments d'installés.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

100 D'accord. Et ça, ça permet de voir ce qui se passe sous le site, dans la mesure où on capte  
vers l'aval?

**Mme MARTHE COTÉ:**

105 Oui. Et j'ai des sites miniers où on a des piézomètres sur les sites mêmes, là. Je veux dire,  
on a, à l'extérieur, au pourtour, mais on a aussi sur le site même pour s'assurer que ce qu'on avait  
prévu au point de départ au niveau d'étanchéité c'est vraiment là.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

110 D'accord. Votre deuxième question, Monsieur Fafard?

**M. MARC FAFARD:**

115 Ma deuxième question c'est quel niveau de confiance la Commission de la sûreté nucléaire  
peut-elle avoir quand toutes ses inspections sont annoncées à l'avance, quand les données de  
surveillance et de suivi sont fournies par les minières ou ses consultants, et quand les ou le comité  
de suivi, comme dans ce cas-ci l'Athabaska Working Group, est financé par la minière ou les  
minières et qu'eux aussi doivent avoir une permission avant de visiter les sites?

120           Donc ma question si on veut c'est qui sont vraiment les yeux et les oreilles des citoyens du  
Canada? Et qui sont les yeux et les oreilles des citoyens des communautés locales, si on veut?  
Tout le monde semble être dans la parade de l'industrie.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

125           La question est claire. Monsieur LeClair?

**M. JEAN LECLAIR:**

130           Je n'ai aucune inquiétude au point de vue de notre niveau de confiance à s'assurer de la  
surveillance des activités minières, uranifères au Canada. Aux inspections dans les sites,  
évidemment il y a une difficulté de se rendre au site parce que les pistes d'atterrissage sont sur les  
sites miniers, alors il faut travailler avec la compagnie minière.

135           Je pense que l'idée qu'il faut toujours faire des inspections-surprises, j'en ai déjà fait, ça je  
peux vous le dire, ça peut se faire, mais c'est un peu compliqué. Je l'ai déjà fait moi-même. Mais  
nos vérifications c'est pas tout simplement d'essayer de prendre les gens à la surprise. Nos  
évaluations sont quand même très approfondies. On fait des entrevues des employés. Je pense  
140           que l'idée que les employés font... Il y a des gens qui viennent nous voir, les gens vont venir nous  
voir, les travailleurs eux-mêmes pour nous dire s'ils sont au courant de situations. Et quand on fait  
la vérification de la documentation, on peut vérifier et voir s'il y a des manques dans les  
informations.

145           Le programme de suivi, qui travaille avec la communauté, ce n'est pas une question de  
contrôler au point de vue des compagnies minières. Un, je pense que c'est important que les  
compagnies minières paie, et qu'elles paient les coûts. Alors, selon moi je vois ça plus d'une façon  
positive que négative. Ils paient les frais pour toutes les activités. Dans les programmes  
d'échantillonnages, c'est les membres de la communauté qui font l'échantillonnage, et puis c'est  
150           une compagnie, qui... c'est les communautés qui sont propriétaires de la compagnie qui fait  
l'échantillonnage, la préparation des échantillons pour les analyses. Et les analyses sont faites à  
des laboratoires indépendants.

155           Ce n'est pas la compagnie minière qui fait les analyses des échantillonnages, c'est envoyé à  
la Saskatchewan Research Council, à Saskatoon, qui sont certifiés comme laboratoire pour faire  
les analyses. En plus, à l'occasion on peut faire l'échantillonnage. Je l'ai mentionné qu'on ajoute un  
autre élément avec notre programme de surveillance indépendant, où on va aller faire nos  
échantillons à nous aussi, là, pour quand même démontrer, là, qu'on a des résultats à nous tout  
seuls. Mais pour moi je n'ai aucune inquiétude du fait... je pense que notre surveillance est très  
approfondie. On regarde beaucoup de choses, on regarde beaucoup de rapports, on fait beaucoup

160 de suivis. Et selon moi, je ne vois pas de raisons pourquoi on aurait un manque de confiance sur la performance des mines.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

165 Monsieur LeClair, est-ce qu'il vous arrive occasionnellement d'envoyer le même échantillon s'il était utilisable dans deux laboratoires, juste pour s'assurer que les résultats sont similaires?

**M. JEAN LECLAIR:**

170 Oui, ça fait partie du programme de contrôle de qualité qui doit être en place, qu'il faut qu'ils envoient des échantillons à trois différents laboratoires pour confirmer les résultats. Ça fait que c'est une vérification aussi, même de, de leur laboratoire principal. Ça fait partie de leur programme de contrôle de qualité, pour s'assurer qu'ils ont les bonnes données.

175 Cet été on a été prendre, je pense que c'est cinq, six échantillons qu'on a pris en même temps que les compagnies pour faire une vérification dans notre laboratoire, parce que ça fait deux, trois ans, là, maintenant qu'on a établi notre propre laboratoire à Ottawa pour qu'on puisse faire des échantillonnages, des analyses, les nôtres à nous tout seuls dans notre laboratoire. Ça fait que c'est de quoi qu'on a ajouté récemment, là, pour encore nous donner plus de, plus de confiance et qu'on puisse faire plus de vérifications indépendantes. Mais, ceci dit, j'ai quand même beaucoup de confiance dans nos résultats.

185 

---

**Mme NATAI SHELTEN**

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

190 Merci. Madame Natai Shelten.

**Mme NATAI SHELTEN:**

Salut encore!

195 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Bonsoir!

200 **Mme NATAI SHELTON:**

Ma question est juste un suivi sur la réponse que nous venons tout juste d'avoir du gouvernement de la Saskatchewan. Alors, et c'est dirigé vers le CCSM.

205 Alors nous venons tout juste d'entendre le gouvernement de la Saskatchewan nous dire qu'ils s'attendent à ce que Cluff Lake entre dans leur programme de contrôle institutionnel vers l'année 2019, ce qui est la fin de leur permis. Lorsque j'ai demandé la même question à la CCSN la semaine passée, ou peut-être la semaine d'avant, je ne suis plus certaine, on m'a répondu que Cluff Lake restera sous leur compétence pour le futur prévisible.

210 Alors, il me semble y avoir une incohérence là, et j'aimerais savoir la réponse de la CCSN face à cette allégation de la part de la Saskatchewan.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

215 Monsieur LeClair.

**M. JEAN LECLAIR:**

220 Le monsieur de la Saskatchewan a dit que, selon lui, les prévisions à ce qu'il s'attendait puis qu'il voyait le potentiel de 2019. Je ne suis pas ici pour porter jugement sur les déclarations d'un collègue de la province de la Saskatchewan. Ceci dit, nous, il n'y a pas eu de... on n'a pas reçu une demande encore de la compagnie minière qui demande de transférer au programme de contrôle institutionnel. Ça a été identifié que le permis -- puis c'est un permis de la CCSN, ce n'est pas le permis de la province, ça, il faut le mentionner --, le permis de la CCSN, la date d'expiration est en 2019. On verra, d'ici 2019, à voir s'ils vont être capables de nous démontrer que les conditions sont stables et que les prédictions sont à ce qu'ils s'attendaient.

230 Alors, pour moi, on est en 2014, il nous reste cinq ans. On verra ce que ça va donner. On fait le suivi sur le site, mais présentement, aujourd'hui je ne suis absolument pas en mesure de dire qu'on est prêt à dire c'est le temps de le transférer, puis on ne le demande pas, comme c'est là, non plus.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

235 Mais comme vous disiez dans les dernières semaines que vous alliez avoir un espèce de suivi presque indéterminé tellement c'était long, là vous dites on verra dans cinq ans. C'est pas mal plus court.



240 **M. JEAN LECLAIR:**

245 Quand on parle des différents sites, on a des sites... je pense que c'était une des questions de toute façon qu'on m'a demandées, au point de vue surveillance pour les différents sites. Chaque site c'est le site à lui-même, on a des sites, si je me souviens bien, que c'est des surveillances de vingt (20) et trente (30) ans. Mais je n'ai pas les données comme c'est là, c'est vos demandes que vous nous avez demandées au point de vue des programmes de surveillance à long terme. Alors on a des cas que c'est beaucoup plus long. On en a que c'est un peu plus court. On verra.

250 Je ne peux pas, je ne peux pas me déclarer sur le site de Cluff Lake, on n'a pas de demande, comme c'est là. Le site est plutôt stable, mais on fait de la surveillance, mais il faut qu'ils nous donnent les données. Il faut qu'ils nous démontrent, il faut qu'ils nous présentent des résultats. Puis tant qu'on n'a pas vu les résultats, je ne dirai pas avec confiance... moi je ne dirai pas non plus, je ne dirai pas avec confiance qu'en 2019, que ça va être transféré au contrôle institutionnel, parce qu'on n'a pas les preuves encore.

255 On a, oui, les résultats sont encourageants, ça il n'y a pas de doute. Mais il y a un peu de chemin à faire encore. On a encore de la surveillance à faire, puis il y a des études à compléter pour démontrer que les conditions sont... ce qu'on s'attend.

260 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Michèle.

265 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

265 Simplyment une précision. Le site de Cluff Lake, la période de... déclassement, c'est ça, a commencé à quel moment à peu près?

270 **M. JEAN LECLAIR:**

270 Si je me souviens bien, ça serait 2003 ou 2004. Je ne me souviens pas de la date exacte. Ça fait qu'on est dans le dix (10) ans, incluant une période de déclassement, là. Ça fait que.

275 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

275 Donc la restauration a commencé avant?

280 **M. JEAN LECLAIR:**

La restauration du site avait commencé pendant la période opérationnelle. Ils commençaient déjà à faire de la restauration comme l'exploitation se terminait, mais le gros travail s'est fait, comme je vous dis, vers 2003, 2004, là, j'ai pas la date précise. Et puis depuis ce temps-là, ils font de la surveillance puis ils ont fait quelques changements encore l'année passée, là. Ils ont commencé à démolir, il restait quelques bâtiments sur le site. Ça fait qu'ils ont complété le dernier de la démolition de bâtiments sur le site, alors présentement il n'y a plus de bâtiment sur le site. Puis ils sont dans la prochaine phase de la surveillance.

290 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

En fait, si je vous posais la question c'est... je me demandais c'est quoi la période de temps, au plan technique ou d'ingénierie, pour pouvoir s'assurer que la modélisation et que les données réelles sont suffisamment... la période est suffisamment longue pour qu'on puisse tirer la conclusion que c'est abrité? Parce que dix (10), douze (12) ans, ou quinze (15) ans, ou... je pensais que c'était plus long que ça. Excusez, mais je suis surprise.

295 **M. JEAN LECLAIR:**

300 Comme je l'ai dit tantôt, je ne suis pas prêt à déclarer, moi, qu'en 2019, que le site va être libéré. Je ne suis pas ici pour questionner le collègue de la province de la Saskatchewan. Alors on attend les résultats, le site de Cluff Lake, il y a deux sites en particulier, c'est le bassin de résidus miniers puis la gestion des stériles. On a... comme période de questionnement, là, puis un suivi à faire.

305 Mais évidemment, le travail va être fait avec la province, puis quand ça va venir le temps de prendre une décision on va travailler avec nos collègues de la province, puis il y a une décision qui va être prise, parce qu'il y a deux éléments qui doivent être faits. Il faut que nous, on les libère, il faut qu'on émette une exemption de permis, et que la province, il faut qu'ils l'acceptent. Ça fait qu'il y a deux, deux étapes à faire.

310 Ça fait que la commission, notre commission doit prendre une décision comme quoi de permettre l'exemption du site, pour que ça soit plus sous notre, nos exigences réglementaires, et que la province l'accepte dans le programme de contrôle institutionnel. Il y a deux étapes à suivre.

315 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Est-ce que ça arrive que la province insiste pour qu'on lui rétrocède le site, là, pour cette période-là?

320 **M. JEAN LECLAIR:**

Je peux vraiment pas, je ne suis pas en mesure de vous répondre. Ça c'est à la province, s'ils veulent inciter à... ça serait intéressant à voir, là, mais moi je ne peux vraiment pas me prononcer. C'est plutôt une décision de la province.

325 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

D'accord. Alors, Madame Shelten, votre deuxième question, s'il vous plaît?

330 Mme **NATAI SHELTEN:**

C'est tout. Merci.

335 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

C'est tout? D'accord. Eh bien nous allons passer à notre premier conférencier de ce soir, monsieur Graham Steele, qui va nous parler du moratoire relatif à l'exploitation d'uranium qui a été décrété en Nouvelle-Écosse.

340 Monsieur Steele, député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse de 2001 à 2013. Il fut ministre des Finances, et ministre des Affaires acadiennes de 2009 à 2012, puis ministre du Développement économique et rural et du Tourisme en 2013, au sein du gouvernement Dexter.

345 En tant que porte-parole pour l'environnement du NPD, à l'époque dans l'opposition, il a déposé à l'Assemblée législative – c'était en 2008 – le premier Projet de loi visant à établir un moratoire sur l'exploitation de l'uranium en Nouvelle-Écosse.

350 Le moratoire fut adopté en 2009 par le gouvernement dont il faisait partie.

Monsieur Steele travaille présentement comme analyste politique à CBC News dans sa province.

355 Alors, Monsieur Steele, on est ravis de vous avoir ce soir pour mieux comprendre quel a été le développement de ce moratoire en Nouvelle-Écosse, alors on vous cède la parole en même temps qu'on vous souhaite la bienvenue.

360

**PRÉSENTATION SUR  
LE MORATOIRE RELATIF À L'EXPLOITATION  
DE L'URANIUM EN NOUVELLE-ÉCOSSE  
M. GRAHAM STEELE**

365

**M. GRAHAM STEELE:**

Et merci à vous, Monsieur le président et honorables membres de la commission. Merci de m'avoir invité pour faire cette présentation.

370

Ça va sans dire, mais je vais le dire quand même que je suis ici ce soir à titre personnel. Je suis ancien politicien, donc je ne parle pas pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, actuel ou ancien. Je ne parle pas pour le réseau anglais de CBC-Radio-Canada, je ne parle pas pour le NPD, ni fédéral, ni provincial.

375

Mais je suis, j'ai été impliqué dans l'adoption du moratoire en Nouvelle-Écosse, et nous savons tous que la Nouvelle-Écosse est parmi très peu de juridictions qui ont actuellement un tel moratoire. Donc c'est cette histoire que je vais vous raconter ce soir.

380

Commençons avec le fait que oui, il y en a; peut-être que l'uranium de la Nouvelle-Écosse n'est pas de grande quantité ni qualité, mais il y en a. Et j'ai ici une carte métallogénique, une carte qui date de 1983. Mais c'est un peu, une carte un peu vieille, mais ça peut illustrer où se trouve l'uranium en Nouvelle-Écosse.

385

Juste par là on a, et un peu au centre, et la plus grande quantité se trouve dans le centre et l'intérieur. Et je vais porter à votre attention dans cette plus grande des taches, là, un petit village qui s'appelle New Ross, parce que New Ross c'est un village, c'est une région très rurale, à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse, a joué un rôle très important dans l'histoire du moratoire.

390

Le débat en Nouvelle-Écosse commence dans les années 70 et au début des années 80. Les sociétés d'exploration sont arrivées en Nouvelle-Écosse, et il y avait ce que j'appellerais un tollé localisé, en réaction aux tactiques agressives, voire brutales des sociétés d'exploration. Dans des communautés, des environmentalistes s'organisent contre l'exploitation et l'exploration de l'uranium, et surtout un homme que je vais nommer, un monsieur Rudy Haase qui n'est pas environmentaliste. Il n'habite pas à New Ross, mais il habite pas très loin de New Ross, et il est très, très, très respecté en Nouvelle-Écosse. Et il a joué un rôle clé dans toute cette histoire. Et par hasard je l'ai vu hier au marché de livres. Il m'a raconté pour la énième fois toute cette histoire dans laquelle il a joué un rôle central.

395

400 Le moratoire en Nouvelle-Écosse a commencé dans certaines circonstances un peu  
spéciales. Il y avait une élection en Nouvelle-Écosse en 1981, et par coïncidence le ministre des  
Mines, un Ron Barkhouse était le député de New Ross, et il y est allé pour un débat des candidats  
lors de cette période des élections. Et les gens de New Ross étaient tout à fait contre l'exploitation,  
à cause des tactiques des sociétés. Et Rudy Haase était là, il m'a raconté qu'à cette réunion-là le  
405 candidat libéral était pour les gens contre l'uranium, le candidat NPD dit la même chose. Et Ron  
Barkhouse, ministre des Mines, était juste à côté de Rudy Haase, et il s'est incliné vers monsieur  
Haase et a dit: «Qu'est-ce que je peux faire, qu'est-ce que je devrais faire?» Et monsieur Haase lui  
a dit: «Déclarer un moratoire.»

410 Donc, quand monsieur Barkhouse est allé au micro, c'est exactement ce qu'il a fait. Et selon  
l'histoire, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a lu dans un journal le lendemain qu'il y avait  
un moratoire imposé par son gouvernement. Et lors d'une élection, il faut appuyer ce candidat.  
Donc c'était devenu, de cette façon-là et seulement à cause de la pression de la foule à un débat  
des candidats, c'est devenu la politique du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Et ils ont imposé  
415 ce que je peux appeler un moratoire administratif. C'est une phrase que j'ai inventée moi-même,  
c'est simplement pour faire un contraste avec un moratoire légiféré.

Ils ont dit simplement qu'ils ne vont pas donner aucun permis d'exploitation à qui que ce soit  
avant une enquête publique. Donc, le moratoire en Nouvelle-Écosse est né.

420 On a nommé un juge, monsieur le juge Robert McCleave, et son enquête commence en  
1981. Monsieur le juge McCleave était ancien député conservateur, député fédéral conservateur, et  
après la fin de sa carrière politique il est nommé juge. Donc, j'imagine que le gouvernement  
conservateur de la Nouvelle-Écosse l'a considéré comme quelqu'un qui ne pose pas beaucoup de  
risques, qui est... comment ça se dit... sécuritaire. En anglais on peut dire une «pair of safe hands».

425 L'enquête McCleave ne s'est pas bien déroulée. Ça a pris beaucoup de temps. Il y a eu  
toutes sortes de problèmes et controverses, la manière dans laquelle le juge McCleave a géré les  
audiences et ainsi de suite. L'enquête a eu tout un programme d'audiences publiques, mais  
l'enquête est terminée après que la dernière société d'exploration quitte la province.

430 Le rapport final a été publié en janvier 1985. Ce n'est pas un modèle de ce genre de rapport,  
et monsieur le juge McCleave a conclu que c'est possible d'exploiter l'uranium de façon sécuritaire,  
mais quand même il a recommandé encore d'études. Et c'est exactement ce qui s'est passé.

435 Donc, le rapport McCleave est disponible en ligne sur l'Internet, mais ce n'est pas de très  
grand intérêt de nos jours. C'est... si le rapport a un intérêt, c'est seulement un intérêt historique.

440 Le moratoire a été prolongé deux fois, en 1985 et encore une fois cinq ans plus tard. Mais c'était encore un moratoire administratif. Aucune législation.

445 Il y avait un rapport d'un comité, en 1995, et ce comité a recommandé que le moratoire soit terminé. Mais après 1995, le gouvernement n'a rien dit. Donc ce n'est que plus clair, le statut du moratoire, si le moratoire est prolongé ou terminé. Mais à cette époque-là il n'y avait aucune société d'exploration qui s'intéresse en Nouvelle-Écosse. Donc ce n'est pas une question utile à poser. Mais le statut du moratoire n'était plus certain. Et l'enjeu disparaît tout à fait de l'agenda public, relégué aux oubliettes.

450 Le débat a été ressuscité en 2007. Le ministre des Ressources naturelles, un nommé David Morse, en réponse à de l'intérêt élevé des sociétés d'exploration a dit que peut-être, peut-être le temps est venu pour enlever le moratoire. Donc... c'est ça, une image de monsieur le ministre Morse. Mais ce que ça a causé, c'est que les activistes des années 80 ont commencé ou recommencé une campagne pour légiférer le moratoire, donc c'était monsieur le ministre Morse contre monsieur l'environnementaliste, monsieur Haase.

455 Et comme je vous ai dit auparavant, monsieur Haase est très très très respecté de tout parti. Tout le monde le respecte. Et ces mots pèsent.

460 Il y avait un autre problème pour monsieur le ministre Morse. Il y avait de la confusion au sein du gouvernement conservateur. Ce n'était pas clair du tout si le ministre Morse parle au nom du gouvernement ou simplement à son titre personnel. Parce que au moins un de ses collègues dans le cabinet, dans le conseil exécutif a dit qu'elle est contre une fin au moratoire. Et ce n'était pas du tout une coïncidence qu'elle était la députée de New Ross. Si on va avoir de l'exploitation de l'uranium en Nouvelle-Écosse, ça devrait commencer à New Ross. Donc, la députée de New Ross, et aussi la députée de monsieur Haase a dit qu'elle est personnellement contre un enlèvement du moratoire.

470 O.K. Avec ce contexte, parlons maintenant du NPD, mon parti à moi. À cette époque-là, on s'attend à ce que le NPD gagnerait les prochaines élections. Nous étions... nous menions tous les sondages depuis 2006, c'était seulement une question de temps quand est-ce que les élections vont être déclenchées. En préparation pour être élu comme gouvernement, le NPD, sous le leader Darrell Dexter a assoupli quelques-unes de ces politiques, ou une autre façon de dire la même chose, on a adopté une position plus pragmatique, moins simpliste sur tout genre de questions, y inclus les questions environnementales. Et cela a inquiété l'aile environnementale du NPD, que sera la position du NPD sur l'aquaculture, la sylviculture et aussi l'uranium.

475 La porte-parole néodémocrate en environnement donc est, à cette époque-là, à la recherche d'un enjeu où la position du parti peut être claire et verte pour rassurer les environnementalistes au

480 sein du NPD. Et ce porte-parole était moi-même. Et donc, quand j'ai examiné tous les enjeux  
possibles, j'ai décidé qu'un bon enjeu pour prendre une position absolument claire et verte était  
l'uranium. Et je ne veux pas dire pour autant que la position du NPD n'était pas sincère. C'était  
sincère à cent pour cent. Ce que j'essaie d'expliquer c'est pourquoi, parmi tous les enjeux  
environnementaux, pourquoi choisir l'uranium? Parce qu'à cette époque, c'était plus facile pour  
nous autres de prendre une position sans beaucoup de nuances, claire et verte.

485 Donc nous avons annoncé que si sommes élus lors des prochaines élections, nous allons  
légiférer un moratoire. Et j'ai introduit, au nom du NPD, un projet de loi à cet effet en décembre  
2007. Le projet de loi n'avait aucune chance d'être adopté, mais il a été déposé parce que ça  
renforce la position du parti, surtout avec nos propres environnementalistes, qui étaient une partie  
majeure du NPD.

490 Une autre chose que je veux porter à votre attention c'était que... j'ai décidé, en tant que  
porte-parole, qu'il faut que notre position soit basée sur des considérations sociales, les usages de  
l'uranium. Parce que moi, je suis avocat de formation, je savais que si nous essayions de lutter sur  
le plan technique, opérationnel, que nous allons perdre cet argument. Nous n'avons pas le temps,  
495 les ressources, la capacité de nous engager dans un débat sur le plan technique. Donc, nous  
avons choisi de mettre notre position sur les considérations sociales.

500 Et la meilleure façon dans laquelle je peux expliquer cette proposition est de vous lire un très  
petit passage de mon discours à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, en mai 2008,  
quand on a eu un débat sur mon projet de loi.

Donc, ce passage est en anglais et je vais le lire en anglais. S'il y a quelqu'un qui a besoin  
d'un écouteur, c'est un bon temps. O.K., je commence.

505 «The world has a uranium economy in which we do not wish to take part. Uranium is used for  
only a few things. It is used to build nuclear weapons, it is used to build depleted uranium  
armaments, it is used to generate nuclear power, and a very very small proportion of it is used for  
the purposes of nuclear medicine, which of course we all support.

510 «*Le monde a une économie de l'uranium à laquelle nous ne voulons pas participer.  
L'uranium ne sert qu'à quelques fins. Il sert à construire des armes nucléaires, il sert à construire  
des armements d'uranium appauvri, il sert à produire de l'énergie nucléaire, et une très faible  
proportion de l'énergie sert à des fins médicales. Bien sûr, nous sommes tous en faveur de la  
médecine nucléaire.*

515 «But one fact that members might be interested in is that all the uranium that is used for the  
purposes of the world's nuclear medicine comes from the United States, despite the fact that

Canada is the world's largest producer, and despite the fact that Australia is the second largest producer.

520

*«Mais il y a un fait qui pourrait peut-être intéresser les membres de cette chambre c'est que l'uranium qui sert aux fins de la médecine nucléaire du monde provient des États-Unis, même si le Canada est le plus gros producteur au monde, et malgré le fait que l'Australie se classe deuxième parmi les producteurs.»*

525

«The uranium used for nuclear medicine comes from United States. It is further refined at the Chalk River plants in Ontario, but the raw material comes from the United States. Mr. Speaker, if I thought for one second that our uranium was needed for nuclear medicine, I would be the first one out with a pick and a shovel to go and get it. But let no one lead Nova Scotians to believe that Nova Scotia's uranium is necessary to have nuclear medicine. It is not.

530

*«L'uranium qui sert à la médecine nucléaire provient des États-Unis. En outre, il est raffiné dans les usines de Chalk River en Ontario, mais la matière première provient des États-Unis. Monsieur le Président, si je pensais l'espace d'une seconde que notre uranium était nécessaire pour la médecine nucléaire, je serais le premier à prendre un pic et une pelle pour aller l'extraire. Mais ne laissez personne en Nouvelle-Écosse croire que l'uranium de la Nouvelle-Écosse est nécessaire pour la médecine nucléaire, ça n'est pas vrai.»*

535

«If the uranium comes out of the ground in Nova Scotia, it will be used either to build nuclear weapons or to furnish depleted uranium armaments on the world battlefields, or for uranium fuel rods in the nuclear power industry. And we believe that Nova Scotians do not want to be part of the world's uranium economy.»

540

*«Si l'uranium sort du sol en Nouvelle-Écosse, il servira soit pour construire des armes nucléaires ou pour fournir des armements d'uranium appauvri sur les champs de bataille du monde, ou pour les créer en combustible dans l'industrie de l'énergie nucléaire. Et nous croyons que les Néo-Écossais ne veulent pas faire partie de l'économie mondiale de l'uranium.»*

545

Donc, vous voyez, Mesdames et Messieurs, que l'argument est basé tout à fait sur les questions sociales, les usages de l'uranium. Aucune mention des questions techniques ou opérationnelles. Et ça, c'était un choix, un choix intentionnel.

550

Comme prévu, nous étions élus le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en juin 2009. En octobre de cette même année, notre gouvernement, mais cette fois ce n'était pas moi, je n'étais pas le ministre de l'Environnement ni le ministre des Ressources naturelles, j'étais ministre des Finances, donc le projet de loi a été déposé par mon collègue John MacDonell. Mais, en tout cas,

555



le gouvernement a déposé un projet de loi pour instaurer un moratoire. Et peu après le projet de loi est adopté à l'unanimité par l'Assemblée législative, et est entré en vigueur le 6 novembre 2009.

560 En sommaire, pas besoin pour moi de le lire, mais: Moratoire imposé, 1981, jamais enlevé; débat ressuscité, 2007; activistes des années 80 réagissent. En opposition, nous étions à la recherche d'un enjeu environnemental, nous avons choisi l'uranium. Et quand nous étions le gouvernement, nous avons proposé et adopté un tel moratoire.

565 Mais, et peut-être c'est transparent ici, et le plus important de toute la présentation, à mon avis, l'affaire est loin d'être réglée. Nous étions défaits comme gouvernement, moi personnellement je ne me suis pas présenté en lice, mais le gouvernement, mes collègues ont été défaits en 2013. L'engagement des autres partis, et je parle du parti libéral et parti progressiste-conservateur de la Nouvelle-Écosse, leur engagement n'est pas certain. Ils ont voté pour le moratoire en 2009, mais je  
570 peux dire peut-être sans enthousiasme.

Les militants contre l'uranium sont vieillissants. Monsieur Haase, que j'ai vu hier, a maintenant 92 ans. Et toute l'énergie, toute l'émotion du mouvement environnemental en Nouvelle-Écosse actuellement est dirigée vers le gaz de schiste. Et je me demande si l'uranium est même  
575 un enjeu qui est sur le radar des jeunes. Ce n'est pas moi... la première manifestation dans laquelle j'ai pris part quand j'étais adolescent était contre les armes nucléaires, au début des années 80. Nous étions en pleine guerre froide, les armes nucléaires étaient un enjeu très important parmi les plus importants dans ce mouvement environnementaliste et mouvement pour la paix, mais les choses ont changé. Ce n'est pas la même chose aujourd'hui. Le monde a changé, et je suis plus  
580 certain qu'on peut voir le même genre d'activisme contre l'uranium.

Après plus de 30 ans de moratoire, le sentiment public n'est plus certain. Je n'ai aucune idée quelle serait la réponse du public si on peut avoir un sondage maintenant, parce que j'imagine que la plupart du monde n'a aucune opinion là-dessus, parce que ce n'était pas un enjeu depuis très, très longtemps. Et si le prix de l'uranium monte, tout peut changer.  
585

Dernier transparent, je suis ancien ministre des Finances, je vois en arrière de beaucoup des enjeux des questions financières. Et j'ai préparé cette image du prix de l'uranium, ce n'est pas ajusté pour l'inflation, mais ça montre quelque chose de très important, je crois, parce que c'est  
590 quand le prix était le plus élevé que le débat en Nouvelle-Écosse a été ressuscité. C'était exactement en 2007 que les sociétés d'exploration sont revenues en Nouvelle-Écosse.

Mais, deux ans plus tard, quand nous avons adopté un moratoire légiféré, le prix a diminué beaucoup et il n'y avait presque aucune réaction négative au moratoire. Personnellement, j'ai été  
595 identifié avec ce moratoire plus que tout autre membre du gouvernement NPD, et j'ai reçu un seul courriel, un seul courriel contre le moratoire. Et c'est venu d'un ingénieur dans l'industrie minière. Il

600 était très fâché parce qu'il a dû déménager à l'Ouest pour travailler. Mais c'est le seul, et ce n'est pas rien, je ne veux pas dire que l'expérience de ce monsieur n'était pas importante, mais pour un politicien, un seul courriel veut dire que c'est pas un enjeu très pertinent au grand public. Mais si le prix s'élève encore une fois, j'imagine que le débat en Nouvelle-Écosse va s'amorcer encore une fois.

Merci beaucoup.

605

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

610 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Merci, Monsieur Steele. On va passer à la période de questions. Michèle, voulez-vous commencer? Non? Joseph? Oui? Allez.

615 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Peut-être d'abord je vais vous demander certaines précisions. Vous avez fait référence, entre autres, à une des raisons majeures qui a joué en faveur de l'adoption du moratoire la première fois, ce sont les tactiques des sociétés d'exploration. Pourriez-vous un peu développer qu'est-ce que vous entendez par «tactiques»?

620 **M. GRAHAM STEELE:**

Une excellente question, mais je suis désolé, mais pour capturer toutes les nuances, il faut que je m'exprime en anglais.

625 I cannot, I can't speak of this from personal experience. I'm actually a native of Manitoba, and I moved to Nova Scotia in 1986. So everything that I'm about to say is based on what I've heard and what I have read. I have... as part of my preparation for the moratorium bill that I introduced, I did a great deal of research, and so I read everything that I could. But I want you to understand this is all second-hand knowledge.

630 *Je ne peux parler vraiment en mon nom personnel, parce que je suis né au Manitoba j'ai déménagé en Nouvelle-Écosse en 1986. Donc, tout ce que je vais dire maintenant est fondé sur ce que j'ai lu, ce que j'ai entendu. Et dans le cadre de mes préparatifs pour la préparation du projet de loi sur le moratoire, j'ai fait beaucoup de recherches, j'ai lu tout ce que j'ai pu, mais je dois vous dire, ce n'est pas une expérience personnelle que j'en parle*

640 The stories that were told were of the exploration companies being very rude, very aggressive. They were within their legal rights, but many people did not understand the legal rights of the mining companies. They did not understand that they, the owners of the property, did not own the mineral rights. They did not understand that under Nova Scotia law, the mining companies could come in and explore and even drill without permission of the landowner. So there were stories of people waking up in the morning and looking out and seeing, seeing markers on their property. There were stories of people having their fences broken down, where the company paid no attention, for example, to enclose pastures. They would just break down... they would just do whatever they wanted to do.

645 *Ce qu'on m'a dit c'est que les compagnies d'exploration étaient très agressives, très brutales. Elles avaient le droit, peut-être, en vertu de la loi, d'agir comme elles le faisaient, mais bien des gens ne comprenaient pas les droits de ces compagnies en vertu de la loi. Ils ne savaient pas qu'eux, même s'ils étaient propriétaires d'un terrain, n'étaient pas propriétaires des droits minéraux. Ils ne savaient pas qu'en vertu de la loi, ces compagnies pouvaient venir chez eux et explorer, même forer, sans l'autorisation des propriétaires. Donc, il y avait des gens qui se levaient le matin, regardaient par la fenêtre et voyaient tout d'un coup des marqueurs sur leur terrain, même des clôtures qui avaient été brisées, et les compagnies ne se préoccupaient pas des pâturages clôturés. Elles faisaient exactement ce qu'elles voulaient.*

650 And one of the reasons there was this *tollé localisé*, this localized outcry is because people said this can't be right, this can't be legal, what can we do? We have to stop this. And if it had been done in a more subtle way, perhaps with more education, more explanation, who knows what might have happened. But there were so many stories like this. And particularly in the region of that *village de New Ross* that I spoke about.

665 *Et la raison pour laquelle il y a eu ce tollé localisé dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est que les gens ont dit : ça ne peut pas, ce n'est pas juste, que pouvons-nous faire pour arrêter cela? Et si ça avait été fait de façon plus subtile, ou en s'expliquant, qui sait ce qui aurait pu se produire? Mais il y a eu tellement d'anecdotes de ce genre, et surtout dans cette région, donc le village de New Ross dont j'ai parlé.*

670 So that became, like, the ground zero of the resistance movement, and that's why it's not an accident that the moratorium was declared at a candidate's meeting in New Ross. It's not an accident that the *députée provinciale* in 2007 who said she was against the moratorium being lifted was the MLA for New Ross.

675 *Et c'est vraiment ce qu'on pourrait appeler le point de départ de tout le mouvement de militantisme contre l'uranium. Donc, ce n'est pas par hasard qu'on a déclaré le moratoire lors d'une*

*réunion de candidats à New Ross. Ce n'est pas par hasard que la députée provinciale en 2007 dit être contre la levée du moratoire était justement la députée de New Ross.*

680 And that's the kind of thing, to answer your question, when I talked about the excessive and even brutal tactics, it was a complete disregard, complete disregard for local landowners.

*Et donc, pour répondre à votre question, quand je parle des tactiques excessives et même brutales de cette compagnie, eh bien elles l'ont fait en ayant un grand manque de respect envers les propriétaires fonciers de la région.*

685

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

690 Est-ce qu'il y avait quand même à cette époque des gens qui soulevaient des questions relatives soit à l'environnement ou à la sécurité de l'uranium?

690

**M. GRAHAM STEELE:**

695 That's an interesting question, because based on what I have read I would say no. What happened was the exploration companies came to Nova Scotia, and because of their methods the immediate reaction of the population, especially in New Ross but also in some other places, was we have to stop this. They never got to the question of "is this safe". Really it didn't get past the stage of exploration. These companies that I'm talking about were exploring for uranium. Nobody actually mined uranium in Nova Scotia. They never got that far.

700 *C'est une question intéressante parce que, selon ce que j'ai lu, je dirais, je répondrais non à cette question. Ce qui s'est produit c'est que les compagnies d'exploration sont venues en Nouvelle-Écosse, et justement à cause des méthodes qu'elles ont employées, les populations locales, surtout à New Ross, mais ailleurs aussi ont réagi immédiatement de façon négative, se sont dit qu'il fallait mettre fin à cela. Elles ne se sont même pas posé la question, ne se sont pas demandé si c'était sûr ou non. Ils n'étaient pas rendus à l'exploitation, il s'agissait purement d'exploration. Mais ça a été la réaction immédiate.*

705

710 So, no... really, it was: We have to stop this now in order to, to use an English expression, to catch our breath, to inform ourselves to find out where we stand. And really it was the McCleave commission, *nommée en 1981*, that did that work of informing, educating, listening, that the exploration companies maybe should have done from the very beginning. But... Did I answer your question?

715 *Les gens se sont dit: Il faut mettre fin à cela immédiatement afin de faire une pause et voir exactement quelle position nous pouvons prendre. Donc, c'est la commission McCleave, qui a été*

*nommée en 81, qui a fait ce travail, écouter, éduquer, sensibiliser les populations comme auraient peut-être dû le faire les compagnies minières dès le départ. Est-ce que j'ai répondu à votre question?*

720 At the beginning, *au début*, it was simply a strong public reaction saying we have to stop this now. The questions of safety really didn't come up at first. That came later.

*Au début, donc, il y a eu une réaction immédiate de la population, qui a dit il faut arrêter tout cela. Au début on n'a pas du tout parlé de sûreté nucléaire, de sécurité.*

725

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

730 Dans la présentation du rapport McCleave, vous avez dit textuellement «ce n'est pas un modèle». Si notre commission voulait que son rapport soit un modèle, pourriez-vous nous dire qu'est-ce qu'il y avait dans ce rapport qui n'est pas un modèle?

**M. GRAHAM STEELE:**

735 I want to be fair in what I say. I know the McCleave family, I know Judge McCleave's son, and I want to be respectful of his memory.

*Eh bien, je veux être juste. Je connais la famille McCleave, je connais le fils et je tiens à traiter sa mémoire avec respect.*

740 The people who attended the hearing noticed that Judge McCleave was, seemed to be experiencing some difficulties. I think everybody learned much later that there were some difficulties within his family which maybe weren't as apparent at the time. And so his behaviour, it was noticed that his behaviour was perhaps a little erratic, even in the hearings.

745 *Les gens qui ont assisté aux audiences ont remarqué que le juge McCleave semblait connaître certaines difficultés. On a appris beaucoup plus tard qu'il y avait des problèmes, certains problèmes familiaux dont on n'était pas conscients à l'époque, donc on avait remarqué qu'il avait un comportement un peu erratique, même pendant les audiences.*

750 It took him a very long time to complete his work, and nobody expected when he was appointed that it would take him almost four years to complete it. He never explained why it was taking him so long, and when you read the report you will see that much of it... It's a very long report, it's about four hundred (400) pages, but of the four hundred (400) pages only forty (40) are real analysis. The rest is all appendices and tables and charts. So the analysis is about forty (40) pages. And about half of that is a discussion of constitutional jurisdiction.

755

760 *Il lui a fallu beaucoup de temps pour terminer son travail. Personne ne s'attendait à ce que cela prenne presque quatre ans. Il n'a jamais expliqué la raison pour laquelle le processus était aussi long. Et quand on lit son rapport, on voit... donc, le rapport est très long, il compte à peu près quatre cents (400) pages. Mais sur ces quatre cents (400) pages, il n'y en a que quarante (40) qui sont vraiment des analyses. Le reste sont des tableaux, des graphiques. Donc, pour ce qui est de l'analyse en tant que telle, cela ne constitue que quarante (40) pages, et la moitié de ces quarante (40) pages porte sur la compétence, des questions de compétence.*

765 Now, monsieur le juge McCleave, évidemment, était avocat. So he was particularly comfortable talking about the legalities of uranium when, really, constitutional jurisdiction was quite beside the point. Vous me comprenez? Really.

770 *Donc, monsieur McCleave était avocat, donc il aimait parler de tous les aspects juridiques de l'uranium alors que la compétence en vertu de la constitution, ce n'était pas pertinent.*

775 Donc, la moitié de son rapport était sur une question qui n'était pas applicable aux vrais enjeux. And so the actual, when you get right down to the real analysis of exploration and mining of uranium, a very small... and perhaps the kindest words that I could use to describe, it would be superficial.

*Donc, pour ce qui est de l'analyse en tant que telle de l'exploration et de l'exploitation minière, il n'y a presque rien dans ce rapport. Et pour être... l'euphémisme que je pourrais utiliser serait que c'est une analyse superficielle.*

780 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

785 La position, votre position et la position du NPD en 2007-2009, c'était d'arriver à une position claire et verte. Évidemment, ça sonne le slogan, donc je comprends très bien, vous étiez politicien. Comment vous avez exploité... Clair, ça va, c'est très clair. On voit bien la définition, on voit bien pourquoi le mot a été choisi. Mais «verte», pourquoi ce mot-là? Au-delà du slogan, pourquoi ce mot-là a été choisi?

**M. GRAHAM STEELE:**

790 Franchement ce n'était pas un slogan que j'ai adopté à cette époque-là, c'est simplement une expression que j'ai adoptée pour fins de cette présentation-ci. Mais je crois que ça explique pourquoi on a choisi cet enjeu-là.

795 Verte et claire, parce que c'était assez simpliste. Nous étions contre l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Ça, c'est clair, c'est simple, aucune nuance. Verte parce que c'est

quelque chose qui était important à notre aile environnementale. C'était important à monsieur Haase. Et surtout parce que nous avons choisi de renforcer notre position sur le plan social.

800 Ce n'était pas une question... nous ne savions pas, franchement, si on pouvait faire l'exploitation de façon sécuritaire. Nous n'avions aucune idée. C'était une question trop technique pour un parti en opposition qui a très, très peu de ressources. Mais sur le plan social nous avons dit que considérons les usages de l'uranium, et d'être contre ces usages est une position associée avec les environnementalistes. Et je vous ai dit que, à cette époque, nous voulions renforcer notre aile environnementale.

805

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

810 J'aurais une dernière question, mais pour vous la poser je dois d'abord poser une question à monsieur LeClair. Monsieur LeClair, rappelez-moi quand est-ce que le Canada a adopté sa politique antiprolifération du nucléaire? En quelle année?

**M. JEAN LECLAIR:**

815 En 1965.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

La politique antinucléaire?

820 **M. JEAN LECLAIR:**

La position, la position qui disait que l'uranium allait seulement être utilisé pour des raisons pacifiques...

825 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Oui, oui.

**M. JEAN LECLAIR:**

830 ...c'est en 1965.

835

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Je pensais que c'était plus tard, d'où ma réaction un peu de surprise. Merci, Monsieur LeClair.

840

Sachant, Monsieur Steele, que le Canada avait une politique antinucléaire... pardon, antiprolifération du nucléaire, vous avez quand même basé une partie de votre argumentation sur le fait que l'exploitation de l'uranium allait servir à de l'armement nucléaire, et ce qui est d'autant plus surprenant c'est que le projet de loi a été adopté à l'unanimité, donc tous les partis d'opposition également. Personne n'a soulevé cet aspect que le Canada s'était, avait une politique antiprolifération du nucléaire?

845

**M. GRAHAM STEELE:**

No. Nobody raised it. Nobody raised it. Because I'm not, I'm not actually familiar with the details of the policy. But here was our position, is that once uranium is on the international market, the Government of Canada does not decide what is done with it, once it leaves our border.

850

*Non, personne n'a soulevé cet aspect parce que, en fait, je ne connais pas tous les détails de la politique canadienne en la matière. Mais voici, notre position est la suivante. Quand l'uranium est sur le marché, à ce moment-là c'est trop tard, ce n'est pas le Canada qui décide de ce que l'on fera de cet uranium quand il quitte le Canada.*

855

Now that would have been our position at the time, but frankly nobody had raised this question. So when we did our research we said: Okay, what is uranium used for? It was used for nuclear medicine, but that's why, in that passage that I read to you, I particularly dwelled on this question of nuclear medicine, because everybody is for nuclear medicine. Everybody is for it.

860

*Ça aurait été notre position à l'époque, mais bien franchement, personne n'a soulevé cet aspect de la question. On a dit plutôt: À quoi sert l'uranium? À la médecine nucléaire, mais c'est pour cela que dans l'extrait que je vous ai cité je parle justement de la médecine nucléaire, parce que tout le monde est en faveur de la médecine nucléaire.*

865

But nobody... or, sorry. Then the second use was for nuclear armaments. And it was our belief, never contradicted, that the Government of Canada, whatever policy it had, could not control what uranium was used for once it was sold on the international markets. And finally, the third major use of uranium is in nuclear power plants. And it was the position of the Nova Scotia NDP that we did not support nuclear power.

870



875 *Et le deuxième usage c'est l'armement nucléaire, et cela... et on n'a jamais dit que le Canada ne pouvait exercer aucun contrôle sur l'uranium quittant nos frontières. La troisième utilisation, c'est dans les centrales nucléaires, et le NPD de la Nouvelle-Écosse n'était pas en faveur de l'énergie nucléaire.*

880 Strangely enough, the conservative government of the 1980's had put right into Nova Scotia legislation that Nova Scotia Power, which was the publicly-owned power company, was not permitted to own or operate a nuclear power station.

885 *Mais ce qui est étrange c'est que le gouvernement conservateur des années 80 avait inscrit dans la loi de la Nouvelle-Écosse que l'énergie nucléaire ne pouvait pas, donc Nuclear Power, la compagnie, ne pouvait pas exploiter un réacteur nucléaire dans la province.*

890 But we were against nuclear power, and again nobody really pressed us on that. But if I had been pressed at the time, as environment critic for the NDP I would have said because the question of nuclear waste is still largely unresolved, and that was why we were against the use of nuclear power. Because of course there are some people who say that nuclear power may very well be the answer, or a significant part of the answer to climate change, right. So there are some environmentalists who may support nuclear power. But we based our position on nuclear waste, the fact that we did not believe that the technology was correct, because of the horizon over which nuclear waste had to be handled was so long, it was beyond the capacity of anybody to give any meaningful assurances.

900 *Mais nous étions contre l'énergie nucléaire. Personne n'a soulevé vraiment cet aspect, mais si on m'avait posé la question j'aurais dit que la question des déchets nucléaires pose toujours problème. Et c'est pour cela que nous étions contre l'utilisation de l'énergie nucléaire. Parce que d'aucuns disent l'énergie nucléaire pourrait être la solution aux changements climatiques, peut-être, donc il y a certains écologistes qui peuvent être en faveur de l'énergie nucléaire. Mais nous, nous fondons notre position sur le fait qu'il n'y a pas encore de technologie sûre pour ce qui est du traitement des déchets nucléaires, il fallait en fait veiller à la protection de ces déchets nucléaires sur le très long terme.*

905 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

910 Nous avons vu que malgré le fait qu'il y ait un moratoire sur l'exploitation de l'uranium, il reste quand même des situations où on tolère un certain seuil d'uranium. Il a été porté à notre attention que c'était quelque chose comme point zéro un pour cent (0,01 %). Comment ça fonctionne, ce mécanisme-là? Et à quoi ça s'applique?

915 **M. GRAHAM STEELE:**

One of the objections that the mining industry raised to a moratorium was that it was getting in the way of exploring for other minerals. So what would happen -- and this was long before the NDP came along with the proposal for a moratorium -- is ever since the administrative moratorium, *moratoire administratif* was imposed in 1981, the mining companies would say: Well, we're exploring for this mineral and it just so happens that our samples show a certain level of uranium; we're not looking for uranium, but because we've gone above the threshold, *au-delà du seuil*, we have to stop.

925 *Une des objections qu'a soulevées l'industrie minière à l'idée d'un moratoire c'est que cela nuisait à l'exploration d'autres minéraux, et cela était bien avant que le NPD ne propose un moratoire. Depuis l'instauration du moratoire administratif en 81, les compagnies minières disaient: bien, nous explorons pour tel minerai, et il se trouve que dans l'échantillon il y a une certaine teneur en uranium. Donc, puisque nous avons dépassé le seuil, nous sommes tenus de nous arrêter.*

930 And that's what would happen is as soon as the Department of Mines became aware of the content of the sample, all work in that area had to stop immediately. The mining company said: That's not fair, and not only is it not fair, it's just getting in the way of exploration for other minerals, so don't penalize us simply because we happen to stumble on... *trébucher sur l'uranium*.

935 *Dès que le ministère des Mines constatait la teneur de l'échantillon, la compagnie minière devait arrêter toutes ses activités. Et les compagnies minières disaient que ce n'était pas équitable, non seulement cela, mais que cela nuisait également aux activités d'exploration pour d'autres minéraux. Donc, elles ne voulaient pas être pénalisées parce qu'elles trébuchaient, comme on dit, sur un peu d'uranium.*

940 But in the end, when we, when we were writing our moratorium legislation, we felt that it was reasonable to have some limit, and no matter what limit you adopted, it would be wrong for somebody in some circumstance.

945 *Mais au moment de l'élaboration de notre projet de loi sur le moratoire, nous avons jugé qu'il était raisonnable d'adopter un seuil, mais cela... ou une limite, et cela ne peut jamais satisfaire tout le monde.*

950 So the limit... as I recall, and this is just my memory which may be wrong, it's... we wrote into the legislation the same threshold -- *le même seuil* -- which had been adopted administratively since 1981. So this was not... as I remember, this was not, did not represent a change of policy.

955 *Si je me souviens bien, nous avons inscrit dans le projet de loi le même seuil que celui  
adopté dans le moratoire administratif depuis 1981. Donc, ce n'était pas un changement de  
politique, en fait.*

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

960 Est-ce qu'on peut encore faire de l'exploration minière uranifère?

**M. GRAHAM STEELE:**

965 Non.

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

O.K.

970 **M. GRAHAM STEELE:**

It's... actually I have the legislation here with me. Of course it's easily available on the Internet. But let me read one sentence, Section 5, subsection 1: "No person shall carry out exploration for, or conduct mining of uranium."

975 *J'ai ici la loi, on peut facilement la consulter sur l'Internet. Permettez-moi de lire une phrase, l'article 5, paragraphe 1: «Une personne ne peut réaliser des activités d'exploration ou d'exploitation de l'uranium.»*

980 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

Vous avez dit dans votre ultime conclusion «et si les prix changent». Or, on a bien compris avec votre présentation qu'en aucun temps vous n'avez eu les moyens ni le temps de regarder les aspects techniques. Santé, c'était une autre histoire. À votre connaissance, depuis 2009-2010, est-ce que d'autres gouvernements auraient pu entamer ce type d'études plus approfondies, techniques, pour être en mesure de réagir éventuellement s'ils avaient à reconsidérer ce moratoire-là? Est-ce qu'on étudie la question pour s'y préparer?

985 **M. GRAHAM STEELE:**

990 Un gouvernement de la Nouvelle-Écosse?

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

995

Un gouvernement non-NPD de la Nouvelle-Écosse?

**M. GRAHAM STEELE:**

1000

Oui, oui. Je dirais non. Je dirais non, mais rappelant que le gouvernement NPD a été défait en octobre 2013. Et l'enjeu principal, environnemental, depuis cette date-là a été gaz de schiste, qui a dominé le débat public en Nouvelle-Écosse jusqu'à tout récemment. Et je suis certain que le nouveau gouvernement, gouvernement libéral, n'a pas examiné la question de l'uranium parce que ce n'est pas un enjeu actuel. Il n'y a personne qui propose une exploration quelconque. Et j'imagine que si les prix montent, les sociétés vont s'en venir encore une fois en Nouvelle-Écosse et la question va être ressuscitée, mais pour l'instant ce n'est pas un enjeu. Il n'y a aucune étude qui a été entamée par le nouveau gouvernement.

1005

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1010

Monsieur Steele, vous avez dit qu'à l'époque où les premiers explorateurs miniers se sont présentés, ils pouvaient forer dans le terrain d'une personne sans sa permission. Est-ce que c'est encore le cas aujourd'hui?

1015

**M. GRAHAM STEELE:**

Je ne suis pas expert dans le droit de minières, mais je dirais oui, que la loi de base, la fondation n'a pas changé. Et de temps en temps il y a des controverses localisées ici et là de temps en temps. Mais je crois que les sociétés d'exploration de nos jours sont beaucoup plus sophistiquées qu'elles ne l'étaient à cette époque-là. Donc, je crois que le droit est encore le même en Nouvelle-Écosse, mais ce n'est pas souvent qu'on entre dans des controverses là-dessus.

1020

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1025

Est-ce que les municipalités ont le pouvoir d'interdire l'exploration minière en général, pas juste uranium, près des habitations ou dans certaines parties de leur territoire? Est-ce que c'est un pouvoir qu'on accorde aux municipalités de dire: Ici, là, dans ce territoire municipal, pas d'exploration minière, uranium ou autre chose?

1030

**M. GRAHAM STEELE:**

Non.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1035

Non?

**M. GRAHAM STEELE:**

1040

Ce n'est pas un pouvoir de nos gouvernements municipaux. Tous leurs pouvoirs relèvent de la *Loi sur les gouvernements municipaux*, et ce n'est pas parmi les pouvoirs qui leur ont été accordés. Donc, un tel... comment ça se dit en français, «by-law», serait...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1045

Un règlement.

**M. GRAHAM STEELE:**

1050

Oui, un tel règlement serait contre la loi, et n'aura aucune force.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1055

Parce que la loi provinciale a préséance sur les règlements municipaux?

**M. GRAHAM STEELE:**

Absolument. Oui, c'est ça.

1060

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

D'accord. Quand la loi a interdit l'exploration minière, pas juste l'exploration minière... excusez, l'exploration uranifère, est-ce que votre gouvernement a été obligé de verser des compensations pour les *claims* qui avaient été accordées?

1065

**M. GRAHAM STEELE:**

1070

Non, pas un seul, et je n'étais pas ministre des Ressources naturelles, donc je ne sais pas si peut-être une telle réclamation a été reçue par le Ministère, mais j'en doute. J'imagine que j'aurais entendu parler d'une telle chose, mais je n'ai rien entendu sur cette question-là.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1075

J'adresserais la question au MRN. Si jamais le gouvernement décide de ne pas aller dans un territoire municipal parce que les municipalités l'ont demandé, mais qu'il y a des *claims* d'accordés, est-ce que votre ministère devra compenser?

1080

**M. ROBERT GIGUÈRE:**

Je ne pourrais pas vous répondre exactement. Il y a, effectivement, il y a eu des cas, mais ce n'était pas le cas uranifère, où le Ministère a échangé des terrains. Donc, ce n'était pas une compensation financière, il y a eu des échanges, ça s'est déjà vu. Pour ce qui est de ce cas précis, si je pouvais référer aux services juridiques chez nous et vous revenir avec la réponse.

1085

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Très bien, je vous remercie.

1090

**M. GRAHAM STEELE:**

Et l'autre chose, Monsieur le Président, se rappelant qu'on a eu un moratoire depuis 1981, donc il n'y avait aucune exploration que ce soit, et donc aucune compensation.

1095

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Oui, mais vous avez dit que c'était un moratoire administratif.

1100

**M. GRAHAM STEELE:**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1105

Donc, l'émission des permis, des *claims* miniers pouvait continuer? On ne permettait pas l'exploration, ou on interdisait même, on refusait d'accorder des *claims* miniers?

1110

**M. GRAHAM STEELE:**

C'était seulement l'exploration pour l'uranium. Toute autre exploration était permise, et encouragée. Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1115

Oui. Est-ce que, lorsqu'au moment où vous avez passé le projet de loi qui a décrété le moratoire, est-ce que vous avez fait une évaluation des impacts économiques pour la province de la Nouvelle-Écosse?

1120

**M. GRAHAM STEELE:**

Non.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1125

Est-ce que les milieux financiers, les milieux industriels ou miniers ont déclaré une telle étude?

**M. GRAHAM STEELE:**

1130

Non. Il y en a qui ont dit c'est pas une bonne chose pour l'économie, on peut créer des emplois, et ainsi de suite. Mais rien de formel, et personne n'a pas... a réclamé une étude formelle. Non, personne.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1135

Et au moment où vous avez discuté de ce moratoire est-ce qu'il y avait eu des échanges ou des contacts avec la Colombie-Britannique sur de sujet?

**M. GRAHAM STEELE:**

1140

Non.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1145

Pas du tout?

**M. GRAHAM STEELE:**

1150

Pas du tout.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1155

Ah bon. Et est-ce qu'il y a eu...

**M. GRAHAM STEELE:**

1160

Non pas par moi. Moi j'étais le porte-parole en environnement pour le NPD, et moi je n'ai eu aucun contact avec la Colombie-Britannique. Peut-être quelqu'un d'autre a eu de tels contacts, mais pas moi.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1165

Mais le parrain du projet de loi, là, votre ministre des Ressources naturelles, à votre connaissance il n'avait pas, il n'a pas cité la Colombie-Britannique?

**M. GRAHAM STEELE:**

1170

Non.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1175

Il n'a pas parlé de ce qui se faisait là-bas?

**M. GRAHAM STEELE:**

1180

Non. À ma connaissance, on n'a eu aucun contact. Parce que c'était la position du NPD. Quand nous étions élus, c'était un fait accompli. Donc, rien à discuter.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1185

D'accord. Est-ce qu'il y a eu des projets miniers ordinaires qui ont été paralysés à cause de la norme du zéro virgule zéro un pour cent (0,01 %)? Parce qu'il peut y avoir, disons, un gisement d'or où il y aurait une concentration supérieure à zéro un (0,01 %). Alors est-ce que c'est arrivé que ça a paralysé des projets miniers ordinaires?

**M. GRAHAM STEELE:**

1190

Encore une fois je vais vous répondre en anglais. The information that I had was that there were certain exploration projects that had to come to an end because of that, because they had core samples about the thresholds. And what happened in those cases -- remember, this is before



1195 the legislative moratorium, this is during the *moratoire administratif* --, what happened would be they would simply have to move on to a new claim.

1200 *L'information que j'ai eue est qu'il y avait des projets d'exploration qui ont dû être interrompus parce que dans leurs carottes il y avait des échantillons, donc, qui dépassaient ce seuil. Et n'oubliez pas, c'était avant le moratoire législatif, c'était au moment du moratoire administratif. Donc, ils passaient simplement, se déplaçaient vers un autre endroit.*

1205 And yes, the mining companies were not happy about this, because they might have good prospects in a particular claim for other minerals. But if they found uranium -- and there is uranium, you know, scattered all over, different quantities --, if they found uranium, they had to stop immediately, and then leave that site permanently and move on to a new site. They weren't all happy about that but they lived with it.

1210 *Et les compagnies d'exploration n'étaient pas heureuses de la situation, parce qu'il pouvait y avoir de bonnes possibilités pour d'autres minéraux. Mais si jamais elles trouvaient de l'uranium, elles devaient s'arrêter immédiatement et quitter le site en question de façon permanente, et se déplacer vers un autre site. Et elles n'en étaient pas très heureuses, évidemment.*

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1215 Si vous interdisez l'uranium pour des raisons environnementales et que, au fond, ça empêche de savoir où est-ce qu'il se trouve à l'état naturel, est-ce qu'à ce moment-là, à partir de votre prémisse comme quoi, au plan environnemental, il peut y avoir un certain... des dangers, est-ce que vous ne jouez pas contre la sécurité des gens en empêchant l'identification des sites que vous jugez, vous, problématiques?

1220

**M. GRAHAM STEELE:**

1225 That's a very interesting question, because of all the arguments that were put to me by the mining industry, that was the one that I found the most persuasive. They said: Okay, we understand you don't want to allow mining of uranium, but at least let us continue to explore for it. Because what... they just said it would be better for everybody if we knew where it was.

1230 *C'est une question très intéressante, parce que parmi tous les arguments qui m'ont été invoqués par l'industrie, c'est celui que j'ai trouvé le plus convaincant. Ils ont dit: très bien, nous comprenons, vous ne voulez pas autoriser l'exploitation de l'uranium, mais au moins permettez-nous de poursuivre les activités d'exploration. Parce qu'ils ont dit, il vaudrait mieux savoir où se trouve cet uranium. Ce serait mieux pour tout le monde.*

1235 Now, Nova Scotia does have an issue, I'm not a technical person and I hope I don't misstate this, but we have an issue with the radon gas, radon, which is associated with uranium deposits. See, I'm already out of my depth talking about this stuff, but...

1240 *Mais je ne suis pas moi-même un expert technique, je ne veux pas me tromper, mais il y avait aussi des problèmes pour ce qui est du radon en Nouvelle-Écosse. Et le radon est associé aux gisements d'uranium. Évidemment, je ne m'y connais pas tellement.*

1245 So what the industry would say to us is that, for the safety of Nova Scotians and to deal with the problem we have of radon gas, naturally-occurring radon gas, we need to know where the uranium deposits are. And so they argued to be allowed to continue using all the latest techniques for exploration to figure out where it was.

1250 *Mais ce que nous disait l'industrie c'est que, pour assurer la sécurité des habitants de la province et pour contrer les problèmes posés par le radon, il fallait connaître l'emplacement des gisements d'uranium. Donc, il fallait leur permettre d'utiliser toutes les techniques d'exploration les plus récentes.*

1255 In the end, on balance, when we considered the advantages and disadvantages, we said no, because our feeling was that once you opened the door, once you opened the door to exploration, you lose all control of... you can't judge people about their intentions or why they're exploring. So we felt it was better on a hold, just to keep that door closed.

1260 *Mais finalement, après avoir bien soupesé les avantages, les inconvénients, nous avons décidé de ne pas le permettre, parce que dès que vous ouvrez la porte à l'exploration, vous ne pouvez plus contrôler ce qui se passe. Donc nous avons décidé de garder la porte fermée.*

But they did complain. I considered it very, very seriously, because it's, you know, it's a reasonable argument. But in the end the law forbids all exploration for uranium. Period.

1265 *Évidemment l'industrie s'est plainte et j'ai vraiment analysé la situation de façon sérieuse, c'est un argument tout à fait valable. Mais, finalement, nous avons décidé d'interdire toute exploration d'uranium, point.*

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1270 Est-ce que les compagnies minières, ou je dirais la classe économique dans votre province continuent présentement, même si les prix ne sont pas intéressants, de pousser en faveur d'une levée du moratoire?

**M. GRAHAM STEELE:**

1275

No. Now I was, as you said in your introduction, Monsieur le Président, I was elected for the first time in 2001. Nobody mentioned the word uranium to me until 2007. Remember, the price was high, the minister of Natural Resources said: Hum, maybe it's time to lift the moratorium. That was the first time in politics that anybody had ever mentioned the word uranium to me. 2009, the moratorium comes in, prices down again, the exploration companies lose interest. Anyway, they had lost interest by that point because of the price.

1280

And I told you that after we passed the moratorium, I got one angry email. One. And that is the only time since 2009, until monsieur Roberge contacted me recently, that anybody mentioned the word uranium to me. So it has... in brief, Mr. Chairman, uranium has disappeared from the public agenda in Nova Scotia. Utterly disappeared. The issue is gaz de schiste. That is a very very hot issue. Uranium, nobody mentions it ever.

1285

**INTERPRÈTE :**

1290

*(Traduction française non enregistrée.)*

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1295

Et s'il y avait un sondage aujourd'hui en Nouvelle-Écosse sur la question du développement de l'industrie de l'uranium, quelles seraient à votre avis, les proportions entre les pour, les contre et les indécis?

**M. GRAHAM STEELE:**

1300

I'm laughing because as a politician we are trained never, never to answer hypothetical questions. But, but I am not a politician anymore so I am going to answer your question.

**INTERPRÈTE :**

1305

*(Traduction française non enregistrée.)*

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1310

But, you know, I'm a former journalist, so I like asking questions to which the politicians want to say: "No, I won't comment"!

**M. GRAHAM STEELE:**

1315

My joke these days is a politician worth listening to is an ex-politician. We can be a little bit more frank and a little more honest. But to answer your question, Monsieur le Président, and I was alluding to this in my remarks, I believe that if we had such a poll today, the great majority of Nova Scotians would have no opinion, because there has been a moratorium now for... what is it, thirty-three (33) years. It has simply been a non-issue. There has been no exploration, there has been no mining of uranium for thirty-three (33) years. It has just disappeared from the public agenda.

1320

And as a politician I know that things that... you know, you're a former journalist, me a former politician, things that are, we think are so important, you go out among the people and it's just... they're thinking of completely other things, you know. They're thinking of, you know, am I going to have a job tomorrow, can my children find jobs here in Nova Scotia or do they have to move to Alberta. That's what they're thinking about. They're not thinking about uranium.

1325

The other thing I would say is, for those who do have an opinion, I think one of the things you learn in politics is it's not just the numbers, it's the intensity of feeling. And environmentalists, the people who are against uranium feel very very strongly against it.

1330

C'est exactement la même chose avec le gaz de schiste. So you measure not only what is your opinion, but also the depth of feeling. And the reason why uranium is such a hot and difficult political issue when it arises is because the people who have feelings about it have very very strong feelings about it. Et c'est exactement la même chose avec le gaz de schiste.

1335

**INTERPRÈTE :**

*(Traduction française non enregistrée.)*

1340

---

**M. MARD FAFARD**

1345

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Est-ce que vous avez d'autres questions? Alors je vais appeler monsieur Fafard à poser les questions pour lesquelles il s'est inscrit. Rebonsoir!

1350

**M. MARC FAFARD:**

Rebonsoir. I'll ask in English since we have translation.

1355 *Je vais poser ma question en anglais puisque nous avons l'interprétation.*

I'm fairly surprised to see that there's no technical issues or... not technical issues, not technical information, but from the 60's and the 70's, uranium always means death, or a skeleton or... it's got a fear to it that's based on the bomb, on death. So there's always something technical in the back that can create death.

1360 *Je suis assez surpris de voir qu'il n'y a pas de problèmes techniques... enfin, pas techniques, mais pas d'information technique des années 60 et 70. L'uranium est une espèce de squelette, mais il y a une crainte qui l'entoure. Donc il y a toujours quelque chose de technique qui peut créer ce genre de réaction.*

1365 My question is was there in the 70's, with Mr. Haase, any other arguments than just the fact that the companies broke the civil ways of doing things?

1370 *Donc ma question c'est que c'était là en 1970 avec monsieur Haase, est-ce qu'il y a d'autres arguments en dehors du fait que les entreprises ont cessé d'agir de manière civilisée?*

**M. GRAHAM STEELE:**

1375 Thank you for the question, because you're right, I should perhaps have clarified that. The environmentalists had other arguments. They were not afraid of tackling the technical issues. So they were, they would raise issues about mining safety, safety for workers. They were particularly concerned about an issue that we heard from Virginia this afternoon about watersheds and the flow water.

1380 *Merci de cette question, parce que j'aurais peut-être dû clarifier le fait que les environnementalistes avaient d'autres arguments. Ils n'avaient pas peur de s'attaquer aux questions techniques. Donc ils soulevaient des questions sur la sécurité des travailleurs de l'exploitation minière. Ce qui les préoccupait c'était surtout des problèmes qu'on a entendu, par exemple à propos de la Virginie, des bassins hydroversants... des bassins versants, entre autres.*

1385 So, in my presentation, as I was talking about the political background to the moratorium, I was explaining why I was not comfortable. You know? Do you see the difference? That I was a politician and I needed... if I was going to choose this is my issue, I needed to fight the battle on terrain that I knew I could win. And I knew that if we launched the debate on a technical level, even a safety level, because it becomes very technical very quickly, we would lose. You put me in a debate with a mining engineer, I'm going to lose that debate. But if we, if our position is based on social considerations, I am in as good a position as anybody else.

1390

1395 *Bon. Si l'on reprend le contexte politique du moratorium, je vous ai expliqué pourquoi je ne*  
*me sentais pas à l'aise. Vous voyez la différence? Moi j'étais politicien, et si je devais choisir ce*  
*sujet comme mon cheval de bataille, eh bien il fallait que je me batte sur le terrain en étant sûr de*  
*gagner. Et je savais bien que si je lançais le débat au niveau technique, même au niveau de la*  
1400 *sécurité parce que ça ne tarderait pas de devenir très technique, je savais qu'on perdrait à ce*  
*débat. Mais si notre position repose sur des considérations sociales, moi je suis dans une position*  
*aussi solide que n'importe qui d'autre.*

And I would say that's one of the reasons why, frankly, we seemed to win our points so  
easily. It's why... part of the reason, I think, why it was adopted unanimously in the House, because  
1405 we got a little bit of a momentum going. And it was... you know what politicians are like. You sort of  
judge whether this is the issue you want to take a stand on. And they said no, this is not the issue.

*Et je dirais que c'est l'une des raisons pour lesquelles franchement nous avons réussi à*  
*gagner la partie si facilement. Je pense que ça s'explique en partie par le fait... enfin, je pense que*  
1410 *le fait que ça ait été adopté à l'unanimité, c'est parce qu'on avait imprimé un élan. Vous savez*  
*comment sont les politiciens. Bon, vous décidez du problème auquel vous voulez vous attaquer,*  
*prendre position.*

So, in brief, yes, all of those issues to which you've made reference, of course those were  
issues, and of course other people were raising them. It's just I as a politician, I chose not to raise  
1415 them.

*Donc, en bref, oui, tous ces enjeux auxquels vous avez fait référence, c'étaient des enjeux,*  
*et bien sûr les gens soulevaient ces questions. Et moi, en tant que politicien, j'ai décidé de ne pas*  
1420 *soulever ces questions.*

**M. MARC FAFARD:**

For you to use or to decide that this was an issue, an interesting political tool issue, you had  
to be sure that everybody, like your unanimous vote, was convinced, or were believers, or were on  
1425 the same idea of the track. And I'm trying to figure out what was that general public. Because we  
see it here, we saw with the Crees, the chiefs were kind of going forward to think of jobs, but then  
the local, everybody, the band members worked their way through being convinced, and then  
convinced their chief that them, as a whole, were against it. So he had to change his mind, you  
know how it works in politics.

1430 *Pour décider que c'était un enjeu, et un enjeu politique intéressant, gagnant, il fallait que*  
*vous sachiez que tous vos adeptes étaient sur la même, étaient sur la même longueur d'onde.*  
*Vous savez le grand public, on le voit bien avec les Cris ici, les chefs vont de l'avant en pensant*

1435 *aux emplois, mais les membres de la bande se feraient un chemin, réussissent à se convaincre. Ensuite ils convainquent leur chef, et là tout le monde s'oppose. Donc le chef est obligé de changer d'avis. Moi aussi, vous savez, j'ai travaillé en politique.*

1440 I'm trying to figure out, was it because the period at which started to talk about uranium was about the same period as were... problems were coming out at Elliot Lake with the miners, and other silicosis problems were coming out in other mining industries, with cancers of workers.

1445 *Alors est-ce que c'est parce que la période à laquelle vous avez commencé à parler de l'uranium, ou... est-ce que cette période correspondait au moment où les problèmes surgissaient à Elliot Lake, avec les mineurs, et tous les problèmes de silicose aussi. Il y avait des cancers des travailleurs.*

1450 My question is, is there other mining industry in Nova Scotia? Was there... like, maybe the community feeling of miners with their industry was not something that was existing, or was that the first and only mining issue to come to Nova Scotia? Is there an industry of mining in Nova Scotia?

*Est-ce qu'il y a d'autres industries minières en Nouvelle-Écosse? Et peut-être que la collectivité avait l'impression que les problèmes des mineurs c'étaient des problèmes qui étaient inexistants, ou est-ce que c'est la première fois qu'il y avait un problème de ce genre qui... est-ce qu'il y a une industrie minière en Nouvelle-Écosse?*

1455 **M. GRAHAM STEELE:**

1460 Yes, there is a history. There's a long, deep, rich history of coal mining in Nova Scotia, and it's part of Nova Scotia's culture to admire and respect and to celebrate the history of coal mining in Nova Scotia.

1465 *Oui, vous savez il y a une longue histoire d'exploitation du charbon, et ça fait partie de la culture néo-écossaise d'admirer, de respecter et honorer l'histoire des mines de charbon en Nouvelle-Écosse.*

1470 Apart from coal, yes there is some mining, not a great deal. We're not really super rich in mineral resources. But the mining culture, no politician would ever say, you know, we're against mining, because you would lose whole regions. The regions whose economy at one time, not any more, but at one time were based on coal mining you lose them all because they're coal mining families.

*Hormis le charbon, oui bien sûr il y a de l'activité minière. Pas beaucoup. On n'est pas... vous savez, les richesses minières n'abondent pas dans notre province, mais la culture minière...*

1475 *Vous savez, il y a aucun politicien qui dirait on est contre l'exploitation minière, parce que vous perdriez des voix dans toutes les régions, parce qu'elles ont toutes vécu de cela, parce qu'il y a des familles de mineurs de charbon.*

1480 The deputy premier in the government that I was a part of was the son of a coal miner. You know, just to give you an example. And there's no way that you could say anything against mining or coal mining with him.

*Le vice-premier ministre était le fils d'un mineur de charbon. Donc il n'était pas question de dire quoi que ce soit contre les mines, les mines de charbon avec lui.*

1485 But no, there was no... this was... In Nova Scotia, this was very specific to uranium. And it's a good question why were we able to create this momentum, why did we get unanimously in the House of Assembly. And maybe it's because I'm a politician, and a lot, I focus a lot on the people. You know, people matter here, people, never underestimate the power of people. And I emphasized that Rudy Haase is very very respected by everybody everywhere and all parties. And  
1490 for him, he simply, when the minister Morse proposed lifting the moratorium in 2007, he was, you know, what was he... he was 85 years old. He said: Okay, back to the barricades. And he just... he's like an irresistible force. He's very very powerful, persuasive. He just, he's like a hurricane. He's like an environmental hurricane. You just can't resist. You just... eventually you have to give in.

1495 *Donc il n'y en avait pas beaucoup. En Nouvelle-Écosse, c'est vraiment l'uranium qui est important. Alors pourquoi on a réussi à imprimer cet élan, pourquoi on a obtenu l'unanimité à l'Assemblée législative? C'est peut-être parce que je suis politicien et je suis axé sur les gens. Les gens comptent, vous savez, il ne faut jamais sous-estimer le pouvoir des gens. Et j'insiste. Rudy Haase est très respecté par tout le monde partout et dans tous les partis. Et, vous savez, quand le  
1500 ministre Morse a proposé de lever le moratorium en 2007, il avait 85 ans. Il a dit: bien, on retourne aux barricades. Et, vous savez, c'est une force irrésistible. Il est puissant, il est convainquant. C'est comme un ouragan environnemental. Il est irrésistible. Il faut lui céder.*

1505 And so what he did was, again like he did in the 1980's. he mobilised the entire environmental movement for a brief period in favour of a legislative moratorium. And even the other parties saw that there was no political advantage in resisting. So it was, it was a... it was uranium, but it was a particular moment in time. And that's why I ended...

1510 *Donc, encore une fois il a agi de la même façon que dans les années 90, il a mobilisé tout le mouvement environnementaliste pendant une brève période au profit du moratoire légiféré. Et même, les autres partis ont bien vu qu'il n'était pas avantageux sur le plan politique de résister. C'était l'uranium, mais c'était un moment très particulier.*



1515 C'est pourquoi j'ai terminé avec l'idée que tout peut changer. Je ne veux pas vous laisser  
avec l'impression que le moratoire est basé sur un mouvement social en Nouvelle-Écosse. C'était  
le produit d'un moment dans l'histoire, des personnages puissants, et tout peut changer. Si le prix  
monte avec un gouvernement différent, bien si... si monsieur Haase ne peut pas participer dans  
une campagne dans l'avenir, tout peut changer. Mais nous avons saisi ce moment-là dans notre  
histoire et instauré un moratoire.

1520

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Ça va, Monsieur Fafard? Oui?

1525

**M. MARC FAFARD:**

J'aurais peut-être une dernière question, elle est simple.

1530

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Allez-y. On a le temps, je vous en accorde une. Une supplémentaire.

**M. MARC FAFARD:**

1535

When we hear all this story, it's a great political move of a story, and the story is really good.  
I've heard many stories and... But you were the government, and you were making a law to kind of  
protect your people. There was something else than using this to make an image. Do you have the  
feeling that you really cheated everybody and used the idea, or is there really facts that you  
believe... You said the party was sincere. But would you go to the point to say that this law is like a  
flawless, no background issue, or is it a real issue that was solved by a moratorium that was  
needed, and is appreciated by the people? And now the history after thirty (30) years, was it a good  
thing or is it a bad thing?

1540

1545

*Quand on entend toutes ces histoires, c'est vraiment un mouvement politique. Et vous êtes  
le gouvernement et vous adoptez une loi pour protéger votre peuple. Mais ce n'était pas seulement  
pour créer une image. Vous avez vraiment l'impression que vous avez réussi à exploiter cette idée  
ou bien est-ce qu'il y a vraiment des faits dans lesquels vous croyez? Vous avez dit que le parti  
était sincère, mais est-ce que vous iriez aussi loin qu'à dire que cette loi était... qu'il n'y avait pas de  
problèmes de contexte, qu'elle était parfaite? Et maintenant, au bout de trente (30) ans, avec du  
recul, est-ce que vous dites que c'est une bonne chose ou bien pas?*

1550

**M. GRAHAM STEELE:**

1555

My goodness, that's a good question. A difficult question. I will say again that the position taken by the Nova Scotia NDP was completely sincere. We believed in it. And simply because I'm here, and I can explain to you the thought process in my head, but there was also a political dimension to it.

1560

*Mon dieu, ça, c'est toute une question, difficile. Je dirai encore une fois que la position adoptée par le NPD de Nouvelle-Écosse était tout à fait sincère. On y croyait. Tout simplement parce que je suis ici je peux vous expliquer tout ce qui m'est passé par la tête. Il y avait aussi une dimension politique dans tout ça.*

1565

But remember, I think it's really important to remember whenever you're discussing Nova Scotia to remember that we did not invent the moratorium. The moratorium was in place since 1981. And so what we did, and really the only thing we did is we seized the moment to turn that administrative moratorium into a legislative moratorium. That's all we did, but it... One of the reasons why it worked as a political issue is because it's not like we were shutting down an existing operation. There was no operation. So there was nobody who lost their job, there's no company that had to close the doors. It reassured the NDP environmentalists that we really were still environmental. They were starting to get worried about us as we became more pragmatic in the road to government.

1570

1575

*Mais souvenez-vous, je pense que c'est très important de se souvenir que quand on parle de la Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas inventé de moratoire. Il était en place depuis 1981. Donc, la seule chose que nous avons faite c'est qu'on a saisi ce moment pour faire de ce moratoire administratif un moratoire législatif. L'une des raisons pour lesquelles ça a marché sur le plan politique, ce n'est pas comme si on fermait une installation existante, il n'y avait rien, il n'y avait pas d'activités. Donc, personne n'a perdu son emploi, il n'y a pas d'industrie, d'entreprise qui avait fermé ses portes. Donc, ça a rassuré les environnementaux du NPD qui commençaient à s'inquiéter parce qu'on devenait plus pragmatique.*

1580

1585

But it was, it was completely sincere, but it was... it's important to recognize the politics behind, and there was politics behind it. And that's... but it was a particular moment in time, and we just seized that moment.

1590

*C'était tout à fait sincère. Donc il importe de reconnaître la politique qui sous-tend tout ça, et c'était le cas. Mais c'était vraiment un moment particulier, et on a saisi le bon moment.*

1595 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Merci, Monsieur Fafard.

**M. GRAHAM STEELE:**

1600 Oh, one last thought if I may.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

1605 Yes.

**M. GRAHAM STEELE:**

1610 Sort of... just one last thought, and that is what does a legislative moratorium mean? When you get right down to it, it doesn't mean very much and we knew this at the time. What does, what does it mean? What it means is that there is a moratorium until the future *Assemblée législative* decides that there will not be one.

1615 *Qu'est-ce que veut dire le moratorium législatif? En fait, ça ne veut pas dire grand-chose. Vous savez, à l'époque, qu'est-ce que ça veut dire c'est qu'il y a un moratoire jusqu'à ce que l'Assemblée législative suivante décidera qu'il n'y en a plus.*

1620 Mr. Haase's point was that with an administrative moratorium, the provincial cabinet could go behind closed doors and let the moratorium like that. And so a legislative moratorium, what it accomplishes is that it can be removed at any time by any future government, but there must be a public debate first. And so, that's what we instituted. Simply saying, if it's going to change, it has to change in the legislature, in the people's house and not in a backroom of government somewhere.

1625 *L'argument de monsieur Haase c'était que, avec un moratoire administratif, le conseil des ministres provincial pourrait aller à huis clos et laisser le moratoire tel quel. Bon, ce moratoire législatif, ce que ça accomplit c'est qu'il peut être levé n'importe quand par n'importe quel gouvernement futur, mais il faut qu'il y ait d'abord un débat public. Et c'est ce que nous avons institué, en disant que si ça doit changer, il faut que ça change à l'Assemblée législative, à la chambre du peuple, et non pas dans les coulisses du gouvernement.*

1630 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Thank you for that precision.

1635 *Merci de cette précision.*

Alors s'il n'y a pas d'autres questions... alors il me reste à vous remercier, Monsieur Steele, de votre visite et de votre témoignage. Alors je vais maintenant décréter une pause pour une quinzaine de minutes, et dès que les prochains conférenciers sont là, on reprend. Merci.

1640

---

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

---

1645

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Alors bonjour tout le monde, on reprend l'audience, et cette fois avec un débat sur l'exploitation de l'uranium au Nunavut et au Nunatsiavut.

1650

Alors on a deux personnes pour nous faire cette présentation. Monsieur Thierry Rodon, que nous avons accueilli récemment pour nous parler d'un autre sujet, qui est titulaire de la Chaire sur le développement durable du nord depuis 2011.

1655

Il est professeur-adjoint au Département de sciences politiques de l'université Laval et professeur associé à la School of Public Policy and Administration de l'université Carlton.

Il est également directeur du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones et de la revue *Études Inuit Studies*.

1660

\* \* \* \*

Madame Fortin qui l'accompagne fait partie de l'équipe de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord.

1665

Sa recherche de maîtrise en communications porte précisément sur la communication entre Hydro-Québec et les communautés innues au regard du projet de La Romaine. Alors, bonsoir Madame.

1670

\* \* \* \*

Et qui a été associée à la présentation de ce soir, mais qui n'est pas là, il y a madame Boudreault-Fiset, qui fait partie de l'équipe aussi de la Chaire sur le développement durable du Nord.

1675

Et elle termine, elle, ses études de baccalauréat en anthropologie et travaille comme auxiliaire de recherche au Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones.

1680

Elle participe également à l'organisation du prochain congrès d'études inuit. Alors, c'est une de celles qui ont travaillé sur la recherche qui nous sera présentée.

Alors, Madame Fortin et Monsieur Rodon, on vous écoute si vous êtes prêts.

1685

---

**PRÉSENTATION SUR  
LES DÉBATS SUR L'EXPLOITATION DE L'URANIUM  
AU NUNAVUT ET NUNATSIAVUT**

1690

**M. THIERRY RODON:**

Oui. Merci de nous recevoir une deuxième fois, ça va être encore une troisième fois demain, mais en tout cas, bon... jamais deux sans trois.

1695

Donc de soir on va vous présenter, ça c'est à la demande en fait de la commission, parce que j'avais quelques données sur justement les débats sur l'uranium dans les deux régions, Nunavut et Nunatsiavut, et donc un peu une, plutôt une présentation factuelle, là, contrairement au présentateur précédent. On va s'en tenir aux faits, d'une part parce qu'on n'a pas participé au débat, et on se sert de sources secondaires en grande partie, même si on a parlé, quand même pour le Nunatsiavut, à un certain nombre de politiciens et d'administrateurs, pour avoir une idée du débat, là, pour essayer de le reproduire.

1700

Donc on va essayer de le reproduire le plus fidèlement possible, en essayant... et aussi d'essayer d'expliquer les processus qui ont mené aux différents choix qu'on va avoir.

1705

Donc, pour commencer je vais vous montrer une carte, là, parce qu'on va parler encore de régions qui sont moins connues. Le Nunavut, donc c'est un territoire qui a été créé en 1999, par une entente, une entente finale. Le Nunavut qui date de 93, et le Nunatsiavut est encore plus récent, s'est créé par une entente signée en 2003 avec un gouvernement qui va être créé en 2005. Le Nunatsiavut, vous le voyez, il est à l'extrême droite, là, c'est la partie nord du Labrador. J'aurai des cartes plus précises là-dessus, mais on va commencer tout de suite par le Nunatsiavut.

1710

1715 Ça c'est la carte, c'est la carte de l'entente territoriale, avec les différentes zones qui sont prévues à l'entente. En rouge vous avez les terres appartenant aux Inuits. En jaune c'est les terres sur lesquelles les Inuits ont des droits, mais qui ne leur appartiennent pas. Alors ça correspond aux catégories 2 et 3 de l'Accord sur la Baie-James, en gros, si vous êtes familier avec ça.

1720 Il y a une réserve de parcs, et eux en plus ont eu des droits sur l'océan, donc la zone qui est sur l'océan. C'est un gouvernement inuit, ça aussi c'est une... parce que là on va comparer avec le gouvernement du Nunavut, c'est un gouvernement inuit, c'est-à-dire que seuls les Inuits participent à ce gouvernement, élisent et sont éligibles.

1725 Alors la définition d'Inuit est assez large. Il y a une définition de vieux résidents qui sont comme des Inuits qui peuvent être partis de ça, mais en tout cas, ça reste un gouvernement réservé aux Inuits.

1730 Première élection en 2006, donc un gouvernement extrêmement récent qui s'est développé, donc qui est tombé dans le débat de l'uranium extrêmement rapidement. Six mille cinq cents (6500) citoyens enregistrés pour ce gouvernement-là. Mais juste deux mille cinq cents (2500) qui habitent sur le territoire. C'est-à-dire que le reste habite soit plus bas, North West River, Happy Valley Goose-Bay, mais aussi St-John's, Iqaluit et Ottawa. Donc il y a un boom, une forte immigration dans ces populations.

1735 Il faut dire que c'est de la région d'Inuits où il y a les plus hauts taux d'éducation postsecondaire. Donc, ils travaillent beaucoup dans les organisations inuites un peu partout.

1740 Alors ça, c'est un peu pour le contexte de... et c'est intéressant aussi, bien en tout cas pour moi, parce qu'ils ont adopté une constitution qui est très proche de celle de la France. C'est un régime semi-présidentiel. Mais, en tout cas... Donc, c'est le seul régime semi-présidentiel que nous avons au Canada.

Donc je vais laisser Julie continuer à présenter le débat sur l'uranium.

**Mme JULIE FORTIN:**

1745 Oui. Alors je vais commencer par vous présenter un petit historique de l'adoption des politiques sur l'uranium au Nunatsiavut.

1750 D'abord, bon, le Gouvernement du Nunatsiavut a été créé en 2005. Durant cette période-là, les prix de l'uranium étaient quand même assez élevés, ce qui fait qu'il y avait beaucoup de compagnies qui faisaient de l'exploration sur le territoire du Nunatsiavut. Étant donné que le gouvernement était jeune, il n'avait pas encore de lois et de politiques pour... en fait de législation

environnementale pour encadrer cette exploration et cette exploitation-là. Donc il a décidé, en 2008, de décréter un moratoire sur l'exploitation de l'uranium, le temps de se doter des politiques adéquates pour encadrer cette exploitation.

1755

Donc, le moratoire a duré trois ans, jusqu'en 2011, année à laquelle le Gouvernement du Nunatsiavut a décidé de réviser son moratoire. Donc il a entamé un processus de consultations publiques. D'abord il a formé un comité spécial composé des représentants du ministère du Territoire et des Ressources naturelles ainsi que des maires de chacune des régions inuites, des cinq régions inuites, enfin, communautés inuites, pardon.

1760

Il y a eu des consultations publiques dans les cinq communautés inuites ainsi que dans les villes de Happy Valley-Goose Bay, North West River et St. John's, qui ne sont pas sur le territoire, mais il y a des Inuits qui habitent là.

1765

Donc, les consultations publiques. Je vais quand même m'attarder un petit peu sur ce processus-là. En fait il faut savoir qu'il y a eu une consultation par communauté, et il y avait entre vingt (20) et quarante-cinq (45) participants, selon les communautés, aux séances. Les séances étaient d'une durée de deux heures à deux heures trente, et le Gouvernement du Nunatsiavut a eu recours aux services de la firme Sikumiut Environmental Management, qui est une firme inuite dont la spécialité est de faire un appui aux consultations publiques. Donc elle va proposer une expertise technique, une aide logistique.

1770

Donc, durant les audiences publiques il y a eu une présentation sur le cycle minier de l'uranium réalisée par Grant Faceby, qui est reconnu comme un expert dans le domaine de la radioactivité.

1775

Ensuite, concernant le taux de satisfaction à l'égard du processus de consultations publiques, les données que je vais mentionner sont tirées du rapport public qui a été produit par la firme après le processus d'audiences publiques.

1780

Donc, d'un côté certaines personnes ont évoqué, ont déploré les délais serrés dans lesquels les consultations s'étaient réalisées. Ensuite on a aussi évoqué la possibilité que les communautés plus touchées aient un plus grand poids décisionnel que les autres communautés qui étaient moins directement impliquées. Mais en fait, ça n'a pas été le cas, chaque communauté avait un vote, donc ça n'a pas été comme ça.

1785

Ensuite, certaines personnes ont dit que l'information qui a été présentée était pro-uranium, et même que les représentants du comité spécial étaient en conflit d'intérêts, selon certaines personnes. Notamment, bon, parce le conférencier qui a fait sa présentation avait déjà travaillé pour la minière Aurora Energy, qui est une minière d'uranium sur le territoire. Et aussi parce que la

1790

1795 firme qui a fait les consultations avait déjà réalisé des mandats pour la minière. Donc il y a eu certains soupçons ou accusations, si on veut.

1795 On a aussi mentionné que les conséquences de l'exploitation d'uranium sur la santé publique et sur l'environnement avaient été minimisées.

1800 D'autre part, il y a quand même un nombre significatif de participants qui ont jugé que l'information qu'ils ont reçue était pertinente et qu'ils ont apprécié de pouvoir s'exprimer au comité.

1805 Donc, pour ou contre la levée du moratoire. En fait, les gens qui étaient pour la levée du moratoire ont surtout invoqué des raisons de développement économique, dont création d'emploi, les redevances et tout ça, tandis que ceux qui étaient contre la levée du moratoire avaient plutôt des préoccupations concernant la santé publique, les dommages environnementaux et la faune.

1810 Ce qu'il faut savoir c'est que les gens qui étaient en faveur de la levée du moratoire, eux, ont affirmé qu'ils avaient confiance que les différents paliers de gouvernement allaient assurer la protection de la santé publique, la protection de l'environnement. Donc eux amenaient plutôt cet argument-là. Le résultat...

1810 **M. THIERRY RODON:**

1815 Mais quand même, pour comprendre le contexte des compétences, on a plusieurs niveaux de gouvernements là, parce qu'on a la Commission de la sûreté canadienne, nucléaire canadienne qui, évidemment, a toujours juridiction sur les questions d'uranium; le ministère de l'Environnement aussi, de Terre-Neuve et Labrador. Et donc, on a différents niveaux de juridictions avec différents territoires. Ce qu'on présente là, c'est vraiment pour les territoires en rouge que je vous ai montrés au départ, qui sont des territoires sur lesquels le gouvernement du Nunatsiavut a, en fait, juridiction totale, donc illimitée, et dans les autres territoires qui étaient en jaune, c'est une juridiction très partagée.

1820 **Mme JULIE FORTIN:**

1825 Merci. Donc le résultat du processus de consultation, en fait c'est que la décision de lever le moratoire a été prise unanimement par l'Assemblée du Nunatsiavut le 12 décembre 2011. Il faut savoir, par contre, que le gouvernement a insisté sur le fait que ce n'était pas un feu vert à tous les projets uranifères, mais plutôt une approbation pour qu'ils entament un processus d'évaluation environnementale.

1830



C'est pour cette raison-là, en fait, que la levée du moratoire a été officielle seulement lorsque la Loi, l' *Environment Protection Act* du Nunatsiavut, qui est une loi environnementale, seulement lorsque cette loi a été en vigueur, c'est-à-dire le 12 mars 2012, donc quelques mois après, pour être sûr que cette loi soit en vigueur.

1835

Je vais vous parler un petit peu plus en détail de la *Nunatsiavut Environment Protection Act* . En fait c'est une loi qui a été votée, et il n'y a pas de politique à proprement parler sur l'uranium, ni même sur le développement minier dans cette loi-là. Cependant, cette Loi, qui donne un plein pouvoir décisionnel sur les terres de juridiction inuite aux communautés inuites est... selon cette Loi-là, les minières ont l'obligation d'assumer les coûts reliés à la réduction des impacts négatifs qui pourraient être entraînés par les projets, de même que les coûts concernant la mise en place et le maintien des programmes de *monitoring*, de suivis des projets, et aussi les coûts associés à la fermeture et à la restauration des sites une fois les projets complétés. Donc, ça, c'est les dispositions générales de la Loi.

1840

1845

Pour toutes les questions directement liées à l'uranium, le gouvernement du Nunatsiavut fait plutôt appel aux lois provinciales de Terre-Neuve Labrador qui... celles-ci comportent certaines spécificités pour l'exploration de l'uranium. Notamment, les compagnies minières doivent fournir un plan d'action sur la santé et la sécurité, en plus du plan de travail qu'ils doivent normalement joindre pour un tout autre type d'exploration. Donc, ce plan d'action doit comprendre les mesures qui vont être prises pour assurer la protection des employés contre l'exposition aux substances radioactives, et aussi un protocole de transport et de manipulation des échantillons radioactifs.

1850

**M. THIERRY RODON:**

1855

Excusez-moi.

**Mme JULIE FORTIN:**

1860

Merci. Donc, ils ont aussi fixé des seuils maximaux de radiation, en fait, sur les sites miniers, et avec des mesures pour contrer ces effets-là. Donc ils ont certaines dispositions particulières, et le gouvernement du Nunatsiavut se... en fait se réfère à ces dispositions-là pour encadrer l'exploration d'uranium sur son territoire.

1865

Je vais terminer, en fait rapidement, en parlant du contexte actuel de l'exploitation d'uranium au Nunatsiavut.

1870

D'abord, étant donné que les coûts d'uranium sont faibles sur le marché, présentement il y a quelques projets en exploration au Nunatsiavut, mais un seulement un petit peu plus majeur, mais qui est toujours dans une phase d'exploration, c'est le projet Aurora Energy, de la compagnie

Paladin, qui est une compagnie australienne. Et, e fait, eux ont repris l'exploration à l'été 2012, suite à la levée du moratoire. Mais, en fait présentement, ce n'est pas sûr si le projet va continuer d'aller de l'avant, il n'y a pas d'entente qui a encore été prise. Donc on est un peu en statu quo pour l'instant.

1875

Donc, voilà. Merci.

**M. THIERRY RODON:**

1880

Donc on va monter un petit peu plus au nord, le Nunavut, qui est le territoire le plus nordique du Canada. Comme j'ai dit, créé en 1999, un statut de territoire au sens fédéral, c'est-à-dire que... un territoire c'est une créature du fédéral, créé par une loi du Parlement du Canada, mais avec une dévolution des pouvoirs qu'on a vu, qui a commencé dans les Territoires du Nord-Ouest et qui s'est étendu à tous les territoires. Donc il y a un certain nombre de pouvoirs, mais qui sont toujours soumis, en fait, à la possibilité d'être répudiés par le gouvernement fédéral dans un délai entre quarante-cinq (45) et soixante (60) jours, dépendant le type de législation. Donc il y a quand même un certain contrôle. C'est ça.

1885

1890

Donc, statut de territoire. Alors c'est un gouvernement public, contrairement au Nunatsiavut. C'est-à-dire que tous les résidents du territoire sont... participent aux élections. Alors quand on dit tous les résidents, bien il y a à peu près trente (30)... bien, en fait il y en a plus que trente-cinq mille (35 000) maintenant, en fait, et dont quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) sont des Inuits. Donc il y a quand même une majorité d'Inuits. Alors en fait c'est un territoire qui a été créé pour permettre aux Inuits d'avoir un certain contrôle sur le gouvernement.

1895

Vingt-huit (28) communautés, extrêmement espacées, le Nunavut, c'est deux millions (2 M) de kilomètres carrés. Donc c'est un très grand territoire. Très peu peuplé, mais très grand.

1900

Il y a une structure un peu particulière de gouvernance au Nunavut, justement qu'on ne retrouve pas au Nunatsiavut, parce que... à la fois le gouvernement est à la fois l'Organisation inuite, c'est l'Organisation qui a signé le traité au Nunatsiavut qui est devenue gouvernement.

1905

Au Nunavut ce n'est pas la même configuration parce que le gouvernement est élu dans des élections territoriales, mais l'Organisation inuite qui a signé l'entente du Nunavut est toujours présente. Et c'est elle qui est la signataire de l'entente et d'ailleurs qui est aussi la signataire de l'entente qui crée le Gouvernement du Nunavut. Donc, elle a un intérêt et elle a des pouvoirs dans les articles de l'entente finale du Nunavut de... Justement, elle a un pouvoir de surveiller le gouvernement, que le gouvernement du Nunavut respecte les droits des Inuits. Donc, un pouvoir important, on va le voir, ça se reflète justement dans la politique sur l'uranium.

1910

1915 Et, en fait, le dernier point qu'il faut comprendre c'est que l'équivalent du BAPE au Nunavut s'appelle le NIRB, le Nunavut Impact Review Board. Et là encore c'est quelque chose, bien ça ressemble un peu à la CCEBJ, CCEK. C'est-à-dire c'est un organisme mixte de l'évaluation environnementale sur laquelle siègent, pour cinquante pour cent (50 %), des Inuits. Pour le reste, c'est vingt-cinq (25 %) fédéral et vingt-cinq (25 %) nommés par le gouvernement du Nunavut.

Donc, et c'est lui qui est responsable de faire toutes les consultations sur le territoire du Nunatsiavut. Et donc, dans le cas de l'uranium, c'est lui qui a cette responsabilité-là.

1920 Il y a aussi un historique particulier sur l'uranium au Nunavut. C'est que, en fait, la revendication territoriale du Nunavut est née de l'opposition à l'uranium. C'est un cas célèbre, en tout cas, dans les gens qui s'intéressent aux questions autochtones, où les Inuits de Baker Lake, la communauté dont on va parler, là, qui se trouve dans l'ouest... à l'ouest de la baie d'Hudson, qui font interdire l'exploration de l'uranium dans leur région sous... en faisant reconnaître leurs titres sur  
1925 cette région-là, donc leurs droits ancestraux de protéger ça. Donc, ils ont gagné ça en Cour suprême du Canada, et c'est ça qui a permis de déposer, de démarrer la négociation, la négociation territoriale qui a mené à la création du Territoire du Nunavut et du Gouvernement du Nunavut.

1930 Donc, finalement le Nunavut est créé... s'est créé sur l'opposition à l'uranium, et ça, ça a une importance, comme on le verra plus tard.

Alors si on regarde les politiques qui ont été adoptées, et je commencerai par l'Organisation inuite, parce que c'est d'abord elle qui les a adoptées en premier. Donc c'est Nunavut Tunngavik Incorporated qui est l'organisation qui représente tous les Inuits du Nunavut, qui a adopté en 2007  
1935 la politique autorisant l'extraction de l'uranium sous certaines conditions.

Il faut dire qu'à ce moment-là elle s'était aussi fait proposer de... par une compagnie minière d'uranium, un partenariat pour l'exploitation de l'uranium. Donc, et ça a été beaucoup critiqué par  
1940 un certain nombre d'Inuits dans la région, qui trouvaient qu'il y avait une relation un petit peu trop proche.

Mais il faut comprendre que NTI, c'est un organisme privé, et non pas public, c'est-à-dire. Donc, c'est une association représentant les Inuits, mais ce n'est pas un organisme public. Donc il  
1945 a le droit de faire des ententes.

En 2011 il y a eu une révision de la politique déjà existante, en fait une demande de révision qui n'a pas vraiment été faite, là, c'est l'élection d'un nouveau président de NTI qui, à cause de la grogne dans les communautés avait promis de réviser, mais elle n'a pas été révisée, en fait. On a  
1950 juste dit qu'on allait la réviser.

Et du côté du gouvernement du Nunavut, bien voyez, 2010, on approuve l'exploitation, donc trois ans après l'extraction que NTI ait donné son accord, et en 2012, création de la politique autorisant l'extraction de l'uranium sous certaines conditions.

1955 Ce que j'ai oublié de vous dire pour aussi comprendre la relation entre NTI et le gouvernement du Nunavut, c'est que comme au Labrador, d'ailleurs au Nunatsiavut, dans l'entente finale du Nunavut, dix-huit pour cent (18 %) du territoire étant propriété, en pleine propriété pour les Inuits, et un virgule huit pour cent (1,8%) de ce territoire-là étant propriété, avec droits tréfonciers, c'est-à-dire que droit sur le sous-sol.

1960 Et ce qu'il faut savoir c'est que les Inuits, au moment de négocier, ont engagé un géologue. Ils se sont assurés dans leurs négociations d'avoir tous les terrains où il y avait des gisements importants.

1965 Donc la situation qui se passe en ce moment c'est que la plupart des développements miniers, notamment les développements aussi d'uranium sont sur des terres qui appartiennent aux Inuits, avec des droits de sous-sol. Donc ça, ça veut dire qu'ils ont, en fait, un droit de veto sur ce type d'exploitation, en tant que propriétaires du sous-sol, quand ça arrive.

1970 Donc ce qu'on peut voir clairement c'est que le gouvernement s'est aligné sur l'Organisation inuite, c'est très, très clair. Et on va le voir encore un peu plus, parce que quand on regarde les politiques d'uranium du Nunavut, je vous ai mis celles de NTI du côté droit, et celles du Nunavut du côté gauche, bien NTI étant uniquement en anglais et en inuktitut, celle du... comme le gouvernement du Nunavut est un gouvernement territorial public, il fonctionne en trois langues officielles: français, anglais et inuktitut. Donc, on avait ça.

1975 Donc, comme vous voyez, le 1, l'uranium extrait au Nunavut devrait utilisé à des fins pacifiques et respectueuses de l'environnement, donc ça reprend, en fait, les législations canadiennes, là. La même chose du côté du NTI.

1980 L'élément qu'on rajoute c'est que... un autre élément de la politique, c'est que ce soit le Nunavummiut, qui sont les habitants du territoire du Nunavut, c'est ça que ça veut dire. «Miut», en inuktitut, ça veut dire «qui vient de». Donc, les gens du Nunavut doivent être les principaux bénéficiaires du développement lié à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium.

1985 Bon, évidemment du côté de NTI c'est les Inuits et non plus les Nunavummiut, parce que les Inuits c'est quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de cette population-là.

1990 Si on continue, la question de santé et de la sécurité des travailleurs d'uranium et de tous les Nunavummiuts doivent être protégées conformément aux normes nationales en vigueur au

1995

Canada. Donc, on se réfère au Canada. Même chose du côté de NTI. Normes environnementales, évidemment, qui doivent être respectées de la même façon. Même chose du côté de NTI. Et l'exploration et l'exploitation de l'uranium doivent recevoir l'appui des Nunavummiuts, tout particulièrement des collectivités situées à proximité des sites. Et la même chose du côté du Nunavut.

2000

Donc ça, c'est une, on pourrait dire que c'est une cause de l'acceptabilité sociale. Mais je reparlerai demain plus en détail, d'ailleurs. Mais clairement, c'est ça que ça veut dire. C'est donc... alors c'est ça qui est là.

2005

Donc les processus utilisés pour adopter les politiques sur l'uranium, du côté du gouvernement du Nunavut ça a été une étude formelle qui a été réalisée afin d'évaluer les impacts découlant de l'exploitation de l'uranium. Un rapport qui a été produit en février 2011, et des forums publics organisés au printemps 2011 dans les deux communautés, les plus grosses communautés, Iqaluit et Cambridge Bay, et la communauté de Baker Lake, parce que les gisements d'uranium sont à Baker Lake. Et, en fait, les projets d'exploitation d'uranium sont à Baker Lake.

2010

Et du côté du NTI, révision et mise à jour de la politique en 2007, forum public organisé afin de consulter la population afin que celle-ci puisse s'exprimer. Mais pour l'instant on n'a pas vu de révision de politique par rapport à ça.

2015

Il y a eu une pression forte pour le développement économique. C'est une région où le taux de chômage est assez important. Et le gouvernement du Nunavut ou les gouvernements du Nunavut qui se sont succédé ont toujours mis en avant l'exploitation minière comme étant un outil de développement local.

2020

Il faut comprendre qu'au Nunavut, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des fonds viennent du fédéral. Le gouvernement du Nunavut est financé à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) par le gouvernement fédéral, ce qui était normal, c'est un territoire où il y a aucune compétence territoriale, donc sa seule source de revenus c'est l'impôt. Et le seul revenu. Et l'impôt sur le revenu, avec une population de trente-cinq mille (35 000) dont vingt-cinq pour cent (25 %) sont au chômage, ça ne fait pas des miracles. Et... donc, évidemment.

2025

Opposition contre l'exploitation de l'uranium au Nunavut. Et ça, je vais y revenir plus en détail demain, parce que justement j'expliquerai un peu cette situation. Je vais y aller un petit peu plus vite ce soir.

2030

L'opposition est au niveau... dans le processus qui s'est fait, l'organisation inuite régionale... parce que là il y a aussi ces structures-là qui sont en place, le conseil municipal, il y a eu beaucoup de tiraillements, mais le conseil municipal a finalement appuyé le projet d'uranium, mais ceux qui

se sont opposés c'est le... ce qu'on appelle le Hunter and Trapper Organisation, l'Organisation de chasseurs et trappeurs de Baker Lake qui s'est opposée au projet.

2035 Alors, et là évidemment il y a comme... alors là on parlera d'acte officiel demain. On a une tension, finalement, entre les organisations inuites nationales, nunavutiennes, celles régionales, le conseil municipal et maintenant une association de chasseurs et pêcheurs. Et vous vous rappelez de ma présentation que j'ai faite vendredi matin, l'importance de la chasse et de la pêche dans ces communautés-là comme étant une ressource importante.

2040 Donc, cette association milite contre la réalisation du projet de la mine Kiggavik, qui est la seule mine, le seul projet minier d'uranium pour l'instant au Nunavut, parce qu'il craignent que le projet entraîne de lourdes conséquences sur la chasse et la trappe des caribous. On est en plein dans les territoires de la... en fait c'est la harde Beverley et de Kaminuriak qui est la principale source de nourriture pour la communauté. Baker Lake est une communauté à l'intérieur des terres, et c'est uniquement le poisson et le caribou qui sont leurs sources alimentaires. C'est ça.

2050 L'autre groupe qui est intéressant puis je vous conseille d'aller voir leur site Web, on a pris pas mal d'informations là-dessus, c'est Nunavummiut Makitagunarningit, qu'on appelle «Makita», pour dire ce n'est pas une marque de perceuse, qui est intéressante parce que c'est une organisation de citoyens, basée d'ailleurs sur des gens qui avaient milité dans les années 79. On retrouve les mêmes personnes, pour vous dire, en tout cas, locaux, qui ont monté justement, en opposition à l'espèce de consensus construit par le haut, qui s'est construit à la fois par l'Organisation inuite et le gouvernement du Nunavut. Et eux essaient de militer, justement pour... ça ressemble un peu à l'organisation qui s'est mise en place à Sept-Îles, d'ailleurs, à bien des égards aussi, sur l'uranium.

2060 Donc ils s'assurent que la population du Nunavut soit informée des enjeux liés à l'exploitation de l'uranium. Elle joue également un rôle, bien elle intervient auprès du BAPE local, le NIRB. Et elle crée des forums et elle donne beaucoup d'information en ligne, justement, sur les enjeux liés à l'uranium, en rappelant justement aussi l'historique de tout ça.

2065 Donc c'est un peu l'état de la question. Il y a beaucoup de dissensions encore au Nunavut sur cette question-là. La question n'est vraiment pas réglée. Au point d'ailleurs que cette association, Makita, a déposé une plainte au Comité des droits de l'Homme sur la question, justement, de l'exploitation de l'uranium et du non-respect des droits des autochtones.

Donc, oui, alors avant de passer aux sources d'information... oui, c'est ça. Donc c'est quelque chose qui n'est vraiment pas réglé, où il y a un problème, justement, en terme de consultation et d'information dans les communautés. Et beaucoup d'accusations que finalement,

2070 bon, les consultations étaient menées de façon très rapide et devant peu de personnes aussi. C'est-à-dire qu'on n'a pas réussi à voir tous les habitants.

Mais en fait, le principal reproche c'est qu'on n'a pas créé, finalement, un consensus sur ce développement-là. Et donc, qu'on manque d'acceptabilité sociale.

2075 Donc c'est un peu l'état de la question, mais clairement, et c'est pour ça d'ailleurs que NTI a révisé; le nouveau président a demandé une révision de la politique, sous la pression locale, mais pour... mais en même temps, on a la pression des intervenants, et ça c'est Areva, une des plus grandes compagnies d'uranium, qui appartient en partie d'ailleurs à la France, mais en grande  
2080 partie, donc qui pousse depuis des années pour essayer de développer ça.

Il faut comprendre que Baker Lake est en plus très touché, parce qu'elle a une mine d'or qui est en route en ce moment, là, qui fonctionne, là. Donc c'est aussi, peut-être ça qui crée une tension, c'est que beaucoup trop de projets dans une petite communauté. On parle de deux mille  
2085 huit cents (2800) personnes. C'est toujours le problème de... Il est peut-être, on peut peut-être profiter d'une mine, c'est plus difficile d'en profiter de deux, et encore plus de trois. Donc ça, c'est vraiment une question qui se pose.

Donc, c'est ça, c'est un peu l'état de la question, là. Comme je dis, pour l'instant on... le projet  
2090 n'a pas été approuvé, même si le NIRB a donné un certain nombre d'autorisations, là. Mais il y a toujours des tensions et le projet est... n'avance pas, n'est toujours pas en route. Donc, c'est ça un peu l'état.

Peut-être je vais finir sur un élément qui... oui, ça, c'est les sources d'information qu'on a  
2095 consultées, en plus des gens à qui on a parlé, parce qu'on a fait quand même une série de téléphones pour s'assurer qu'on avait les bonnes interprétations.

Un élément important ou qu'on trouve, c'est que comme vous le voyez, du côté du Nunatsiavut, on ne parle pas d'utilisation pacifique. Ce n'est pas un des critères qui est utilisé. Mais  
2100 évidemment, même qu'il y a une politique canadienne qui s'applique, donc normalement... alors qu'au Nunavut, ça a été l'élément le plus important qui a été mis.

Alors, bien évidemment, comme on l'a précisé, c'est peut-être difficile de savoir à quoi ça va être utilisé par la suite, là. Bon. Mais pour l'instant c'est le critère le plus important, l'usage  
2105 pacifique, et bénéfice pour la population, et acceptabilité sociale. C'est-à-dire approbation des communautés.

Mais comme on le voit, c'est ça qui pose le plus de problèmes, comment construire un consensus à partir de ça. Et puis là on voit, et puis j'en discuterai demain, là, c'est la différence

2110 avec le cas de Matoush, là, où les organisations crie se sont enlignées avec les populations, alors  
que dans le cas du Nunavut les organisations inuites ne se sont pas alignées avec les populations.  
Pour des raisons... j'en parlerai demain un petit peu plus.

2115 Ça fait que, voilà, c'était notre présentation. Donc c'est un peu... on a essayé de rester au  
plus factuel, mais bon, sur ces questions-là. Merci.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2120 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Merci, Monsieur Rodon. J'irai peut-être d'une première question, tiens. D'habitude je ne fais  
pas ça, mais...

2125 Vous avez dit en tout début en parlant du Nunatsiavut qu'on avait contesté au tout début le  
comité spécial qui s'était penché sur la question, qui a fait la première consultation, parce qu'on  
demandait un poids décisionnel plus grand pour les communautés. Mais plus tard dans votre  
présentation vous avez laissé entendre qu'elles avaient, à toutes fins utiles, un droit de veto. Donc,  
2130 ils ont obtenu ce qu'ils voulaient. Est-ce que je me trompe ou si j'ai mal interprété vos propos?

**Mme JULIE FORTIN:**

2135 Oui, en fait c'est que... oui, O.K., je comprends la question, pardon. C'est que ce n'est pas  
tout le monde qui voulait que le moratoire soit levé. Évidemment, la structure gouvernementale du  
Nunatsiavut a le pouvoir de dire, en haut, oui on veut le projet ou non, mais au niveau local, les  
gens des communautés étaient partagés. Ils n'étaient pas tous pour l'utilisation, pour l'exploitation  
de l'uranium. Donc c'est à ce niveau-là que ça a... C'est... la décision finale, ils ont dit oui, on lève le  
moratoire, donc on peut, puis là c'est le gouvernement qui décide. Mais au niveau local, les gens  
2140 étaient... il n'y avait pas nécessairement un consensus. Donc c'est à ce niveau-là.

Puis, en fait c'est ça, il y avait deux communautés qui étaient plus touchées, Makovik puis  
Postville, puis il y a certaines personnes qui ont dit ça devrait être eux qui aient plus de voix que les  
autres pour, en tout cas... Mais finalement chaque communauté avait un droit de vote, un  
2145 représentant, et finalement ça a été approuvé.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Oui, chacun a le droit de vote pour la décision finale.



2150 **Mme JULIE FORTIN:**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2155 Mais s'il y a un projet qui touche une communauté en particulier, j'ai compris que sur ce qu'on pourrait appeler les terres de catégorie 1, celles qu'ils possèdent en propre, que là ils auraient un droit de veto là-dessus. Est-ce que c'est exact ou pas?

**M. THIERRY RODON:**

2160 Non, je ne pense pas que ce soit exact, là. Les terres appartiennent au gouvernement du Nunatsiavut et non pas aux communautés. C'est différent du Nunavik à ce niveau-là. C'est vrai qu'au Nunavik, les terres catégorie 1 sont, appartiennent au Land Holding Corporation, la Corporation foncière. Mais dans le cas du Nunatsiavut, c'est le gouvernement qui est gestionnaire de ses territoires.

2165 Et comme vous l'a dit Julie, en fait la structure de l'Assemblée, c'est dix-huit (18) élus, onze (11) qui sont élus dans chacun des comtés, mais chacun des maires est aussi représenté. Mais c'est un vote, évidemment. Mais ça a été voté à l'unanimité. La levée du moratoire a été levée, a été votée à l'unanimité à l'Assemblée du Nunatsiavut. Donc clairement... mais c'est, bon, comme partout ailleurs il y a des tensions.

2170

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2175 Mais il n'y avait pas la communauté de Naim, N-A-I-M, quelque chose comme ça...

**M. THIERRY RODON:**

Oui.

2180

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

...qui s'est opposée majoritairement?

2185 **Mme JULIE FORTIN:**

Oui. Elle, en fait c'est ça, en assemblée publique elle s'est opposée majoritairement à la levée du moratoire. Par contre, ça n'a pas eu... en fait, leur représentant a quand même voté pour, parce que ça a été unanime. Donc ça n'a pas été retenu. C'est la seule à s'être opposée

2190 majoritairement, mais le représentant a quand même voté pour la levée du moratoire, donc... Et ils ont quand même spécifié dans le rapport qu'ils étaient contre, majoritairement contre.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2195 O.K. Le vote final a été unanime. Je comprends. Mes collègues?

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2200 Madame Fortin, vous avez, il y a une planche que vous avez passée très rapidement, mais qui a retenu mon attention, où il était question de valeur limite à respecter après la restauration. Et là je ne me souviens pas des chiffres, mais je voulais profiter pour poser la question à monsieur LeClair. Est-ce que, pour la CCSN, la restauration fait place explicite à une valeur limite d'exposition à un, si j'ai bien vu, à un mètre (1 m) de hauteur après la restauration? Est-ce que vous avez des conditions comme celles-ci, où c'est une exigence spécifique?

2205

**M. JEAN LECLAIR:**

2210 Dans ce cas-ci c'est une exigence spécifique, mais ça ferait partie des évaluations pour chaque site, qui dit... c'est un chiffre que je... je le regarde rapidement, ce n'est pas un chiffre qui est non raisonnable, là, dans ce qu'on voit, mais pour chaque site ils font leurs évaluations pour établir c'est quoi le seuil qu'ils vont établir pour la restauration du site. Ça fait que c'est spécifié dans le plan détaillé pour le réaménagement du site.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2215

Et chaque mine d'uranium au Canada doit avoir ce... pas nécessairement le même seuil, mais cette exigence?

**M. JEAN LECLAIR:**

2220

Oui. Ça va faire partie du plan de restauration... ça fait partie du plan de restauration pour le site minier.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2225

Est-ce qu'il peut avoir des situations où la valeur limite à ne pas dépasser est... attendez un petit peu, là... est inférieure au bruit de fond qu'il y avait auparavant?

2230 **M. JEAN LECLAIR:**

Ça revient toujours à la question de quand ils vont faire la restauration du site. Disons une mine à ciel ouvert, prenons ça comme exemple. Une mine à ciel ouvert, on a enlevé le gisement. Évidemment, les conditions du bruit de fond ne sont plus là, parce qu'on l'a changé. Ça fait qu'à ce moment-là ils peuvent établir... de vrai, on peut avoir une situation où le seuil qui va être mesuré va être plus faible que le seuil... puis on fait juste établir qu'on va atteindre un niveau pour éviter que la dose n'excède pas le un millisievert (1 mSv), mais à ce moment-ci ça inclut le bruit de fond, parce que le bruit de fond, en réalité, a changé en fonction des activités qui ont eu lieu. Je ne sais pas si c'est clair, là, mais c'est...

2240

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Oui, c'est très clair. Merci.

2245

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

En complément. Ce seuil exigé dans le cadre du gouvernement du Nunatsiavut dans ce cas-là, est-ce qu'il est inférieur en moyenne à ce que la CCSN exige?

2250

**M. JEAN LECLAIR:**

Il faudrait que je regarde. C'est plutôt... c'est en fonction de l'utilisation du site après la restauration, parce que c'est toujours essayer d'atteindre la limite pour le public de un millisievert (1mSv). Des fois on y ajoute un facteur, on le baisse à point cinq (,5) pour tenir compte qu'ils peuvent avoir des effets additionnels. En tout cas, je ne veux pas trop rentrer...

2255

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

Donc c'est au cas par cas? Il n'y a pas un seuil minimum... enfin, la meilleure façon possible d'arriver le plus bas possible, mais il n'y a pas, à la CCSN, un objectif minimum?

2260

**M. JEAN LECLAIR:**

Ce qu'ils vont faire c'est qu'ils vont utiliser le site, ils vont dire c'est quoi les utilisations du site après la restauration du site pour établir un seuil. Puis ça fait partie de leur demande. Puis on fait une évaluation pour voir si, selon nous, c'est acceptable.

2265

2270 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Et est-ce que des stériles peuvent être utilisés s'ils respectent cette valeur?

2275 **M. JEAN LECLAIR:**

Oui. Puis encore il faut quand même tenir compte du potentiel d'acidification, tous ces autres aspects-là. Mais purement sur les aspects de radioactivité, oui.

2280 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Maintenant, vous avez indiqué, Monsieur Rodon, pour les Nannuvummiut -- je pense que je le prononce...

2285 **M. THIERRY RODON:**

Nunavummiut.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2290 ...Nunavummiut, devraient être les principaux bénéficiaires. Qu'est-ce que ça veut dire les principaux bénéficiaires?

**M. THIERRY RODON:**

2295 Ah, bien la politique n'en dit pas plus, c'est la politique. J'ai pris l'intitulé exact de la politique. Évidemment, on peut... c'est une très bonne question, qu'est-ce que ça veut dire en termes de retombées locales. Bon. Il faut comprendre aussi quand même qu'il y a un autre élément dont je parlerai demain plus en détail qui sont les ERA, là, les ententes sur les avantages et les... comment c'est déjà? Répercussions et avantages, c'est ça, IBA, en tout cas, en anglais. Que ces ententes-là viennent... en fait, permettent d'avoir des bénéfices pour les populations locales. Donc c'est un peu, c'est lié à ça.

2300  
2305 Et au Nunavut comme ailleurs, les minières sont obligées de négocier. En fait, c'est dans l'entente du Nunavut, ça fait partie de l'entente du Nunavut, là. C'est même très clair. Aucun développement, même les parcs canadiens doivent négocier un ERA avec les populations inuites. Donc finalement, ça se fait par d'autres canaux, et c'est indiqué dans la Loi. Mais c'est quasiment obligatoire.

2310 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Le projet d'Aurora Énergie, est-ce qu'il y a des redevances dans ce dossier-là qui ont été négociées?

2315 **Mme JULIE FORTIN:**

2320 Pas, pas à ma connaissance. En fait c'est seulement en exploration, donc ils ne sont pas sûrs. Sur le site d'Aurora, c'était écrit que si le projet allait de l'avant, l'exploitation allait commencer en 2018 ou 2020. Puis, en fait, j'ai montré cette information-là au gouvernement du Nunatsiavut, et ils ont dit non, en fait c'est selon... peu importe leurs délais à eux, il faut que nous on approuve, il faut qu'il y ait un processus d'évaluation, et pour l'instant ce n'est pas le cas. Donc ça ne veut pas dire que ça va avoir lieu.

2325 Donc, à ma connaissance, je ne crois pas, non, que ça soit encore négocié, qu'il y ait quoi que ce soit, là, de négocié.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2330 D'accord. Est-ce qu'il faudrait qu'ils sortent l'uranium par bateau, compte tenu des distances et de tout? Il n'y a pas de route qui se rend là?

**Mme JULIE FORTIN:**

2335 Non, je sais.

**M. THIERRY RODON:**

2340 Non, il n'y a pas de routes au Nunatsiavut. Donc, bien à Goose Bay- Happy Valley, mais il n'y a pas de chemin de fer pour relier les communautés. Les cinq communautés inuites sont isolées. Donc, oui, oui, c'est bateau, bien comme le nickel, là, qui sort avec un umiak, qui s'en vient au port de Québec, d'ailleurs.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2345 En fait je vais vous poser la question relative aux principaux bénéficiaires, parce que vous avez indiqué dans votre présentation qu'il y avait beaucoup de dissension.

2350 **M. THIERRY RODON:**

Hum.

2355

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Alors s'il y a beaucoup de dissension, finalement on peut soulever la question qui est le réel bénéficiaire. Est-ce que ça a brisé quelque chose dans le tissu social? Est-ce que c'est en train de briser... il y a quelque chose qui est en train de briser? Finalement, est-ce que les bénéficiaires ce sont finalement des personnes qui sont devenues presque actionnaires?

2360

**M. THIERRY RODON:**

Oui, c'est une bonne question. Bon. Il faut comprendre que c'est une seule communauté au Nunavut qui pour l'instant a un projet, donc c'est la communauté de Baker Lake qui en a un. Alors évidemment dans le reste du Nunavut ce n'est pas quelque chose qui concerne beaucoup...

2365

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

En fait je parlais dans le Nunatsiavut.

2370

**M. THIERRY RODON:**

Ah, O.K.

2375

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

C'est ça.

2380

**M. THIERRY RODON:**

Bien, Nunatsiavut, je vais laisser Julie vous en parler.

**Mme JULIE FORTIN:**

2385

La question... c'était est-ce que ça crée, ça brise le tissu social?

2390 **LE COMMISSAIRE ZAYED:**

Oui. Est-ce que ça... est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe au niveau du tissu social? Et finalement, comment on définit les bénéficiaires quand le tissu social est brisé? En fait, c'est une question qui touche un peu la discussion de demain, mais c'est juste pour mettre un peu la table.

2395 **Mme JULIE FORTIN:**

Est-ce que tu te sens inspiré?

2400 **M. THIERRY RODON:**

2405 Bien, c'est un peu compliqué de... je m'en vais à Nain la semaine prochaine, je pourrais peut-être vous répondre un peu mieux. Non, on n'a pas l'information là pour dire ça. C'est évident, moi c'est un des aspects que je vois dans la plupart des projets miniers, c'est il y a un impact du projet lui-même, non pas de l'exploitation, mais même de la consultation à propos du projet sur la cohésion sociale dans un certain nombre de communautés.

2410 Alors maintenant ça dépend de la capacité de la communauté à gérer ça. Certaines communautés le gèrent mieux que d'autres. On le voit, Aupaluk, en ce moment les choses ne vont pas très, très bien. Il y a beaucoup de dissension à propos du projet. C'est une très petite communauté.

2415 Non, ça, c'est une question que moi je me pose dans mes recherches, parce que je le vois, là, c'est une, c'était une victime collatérale, mais, bon, certaines communautés sont plus à même de résoudre ces problèmes-là comme on le voit ici aussi, là. On peut avoir des débats et finalement arriver à la fin à trouver une entente.

2420 Mais maintenant sur la question des bénéficiaires, c'est pour ça que je pensais que la question m'était adressée, c'est parce qu'au Nunavut, c'est une question qui se pose, c'est que finalement les organisations inuites sont les bénéficiaires des ententes avec les mines, et aussi des ententes sur les répercussions et les avantages.

2425 Et la question de savoir est-ce que ça percole vraiment au niveau des citoyens, ça, c'est une question qui se pose et qui...en fait, les Inuits la posent eux-mêmes, et trouvent que cet argent-là, ils n'en voient pas nécessairement... il n'est pas nécessairement redistribué de façon très équitable. Mais ça, c'est un débat et c'est un débat de la société inuite qui est intéressant. On voit qu'il y a une société civile qui se crée. Et c'est un élément important parce qu'il faut penser que c'est des petites communautés dans lesquelles la dissension n'était pas nécessairement très admise, là. Ou

2430

en fait, chez les Inuits, le mode de gérer les dissensions c'est qu'on pliait ses bagages et on s'en allait ailleurs.

2435

Bon. Dans les communautés, là, ça ne marche plus parce que c'est des communautés permanentes. Donc il y a des modes qui sont en train de se retirer. C'est des expériences de démocratie, mais c'est sûr que ce n'est pas toujours facile.

**LE COMMISSAIRE ZAYED:**

2440

Et la levée du moratoire et de l'autorisation de faire de l'exploitation sous certaines conditions, est-ce que ce sont des conditions spécifiques ou des conditions générales comme celles exigées par la CCSN?

**Mme JULIE FORTIN:**

2445

En fait il n'y a pas de conditions spécifiques. C'est ça, dans le projet de loi... bien, pas le projet, en fait la loi qui a été faite, il n'y a rien concernant spécifiquement l'uranium. Le mot uranium ne s'y retrouve même pas. Donc, en fait, ce qu'ils ont fait c'est seulement de se donner le pouvoir de dire oui ou non au projet. C'est des clauses très générales. Et puis sinon ils s'en réfèrent aux lois provinciales de Terre-Neuve Labrador, donc il n'y a rien de spécifique pour...

2450

**M. THIERRY RODON:**

2455

Et la différence par rapport à ce qu'on a vu, je vous ai présenté vendredi matin, c'est que le Gouvernement du Nunatsiavut a un pouvoir de décision. Ce qui n'est pas le cas de l'Administration régionale de Kativik, par exemple, qui n'a aucun pouvoir sur les développements miniers dans le territoire.

Et c'est pas... le gouvernement du Nunavut, c'est un peu plus complexe, là, parce qu'il n'a pas juridiction territoriale. Donc il a beaucoup moins de pouvoirs.

2460

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2465

Monsieur... Monsieur LeClair... je l'ai tellement dit souvent, il fallait que j'aie un blanc de mémoire soudain. C'est peut-être parce que je suis conscient de vous poser beaucoup de questions! Est-ce que le projet Kiggavik est déposé devant la CCSN?



**M. JEAN LECLAIR:**

2470

Le projet Kiggavik fait partie d'une évaluation environnementale menée par le Nunavut Impact Review Board et la CCSN joue un rôle important. Alors, on participe comme source technique, ça fait qu'on n'est pas, on ne mène pas l'évaluation, parce que l'évaluation s'est faite sous l'entente du Nunavut Land Claims Agreement. Alors, c'est le NIRB, comme on a mentionné tantôt, qui gère l'évaluation environnementale qui est assez avancée comme c'est là, mais évidemment, ce n'est pas finalisé encore. C'est le projet d'Areva, puis oui, la CCSN, on est là depuis, depuis le début.

2475

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2480

Mais avez-vous le pouvoir, comme ça, de transférer par entente votre pouvoir de consulter, ou votre responsabilité de consulter à une organisation régionale comme celle-là? Et pourriez-vous faire la même chose avec le Québec?

2485

**M. JEAN LECLAIR:**

Bien, c'est que le modèle de consultation a été établi dans l'entente de Nunavut Land Claims Agreement. C'est précis que la *Loi canadienne des évaluations environnementales* ne s'applique pas, et c'est le processus mené par le NIRB qui... qui remplace. Ça fait que c'est dans l'entente.

2490

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

D'accord. Je comprends. Oui Michèle?

2495

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

Une petite précision. On a bien entendu qu'il y a le projet de Kiggavik, le projet d'Areva. Puis à un moment donné, on a entendu un autre nom qui était «Kiggaliq». Est-ce qu'il y a un autre projet dans l'air?

2500

**M. JEAN LECLAIR:**

Je pense, ce qu'il faut dire c'est que le projet Kiggavik, qui est tout proche de la communauté de Baker Lake est dans la région, le Kivalliq, c'est-à-dire qu'il y a Kivalliq Region, puis sur ça, tu as le Kivalliq Inuit Association, qui est représentant de la région. C'est... il y a une série de communautés. Ça fait que souvent on va entendre parler du KIA aussi. Ça fait qu'on a mentionné le NTI, il y a le KIA aussi qui est le Kivalliq Inuit Association, qui est représentatif de la région particulière qui inclut Baker Lake.

2505

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2510

Oui, ça va.

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

2515

Tout à l'heure j'ai eu de la difficulté à comprendre le lien entre le gouverne... on parle ici du Nunavut, on parle d'un, du Gouvernement du Nunavut, puis on parle d'un groupe qui est apparenté à une organisation privée qui s'appelle le NTI. Puis là, si j'ai compris, le NTI c'est pour les territoires qui appartiennent en propre, en tout cas. Ça, ce n'est pas clair, puis l'autre aspect c'est comment se prennent les décisions, dans le sens que comment est-ce qu'on peut dire au NTI, bien, le gouvernement régional il dit ça, puis l'autre c'est une société privée puis on a moins accès peut-être à ce qui se passe, la composition de ça c'est...

2520

La difficulté de voir c'est comment se fait la décision démocratiquement entre un organisme privé ou quasi privé, puis les autres niveaux de gouvernement?

2525

**M. THIERRY RODON:**

Oui, c'est une question pertinente ou, en tout cas, je travaille pas mal là-dessus. Bon, peut-être pour reprendre l'explication un petit peu plus au départ, là, comme je vous l'ai dit, NTI, le nom anglais, ou NTI est l'organisation qui a signé l'entente finale du Nunavut, Nunavut Land Claim Agreement. Ils sont les signataires. Et en tant que signataires, évidemment, et c'est de là qu'ils... et ils sont aussi l'organisme représentant les Inuits du Nunavut, donc quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de la population, ou dit les bénéficiaires. Et le président de NTI est élu au suffrage universel par l'ensemble des Inuits, mais pas des Nunavummiuts.

2530

2535

Alors bon, évidemment, il y a comme quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) d'Inuits, et pour le gouvernement... Le gouvernement, il ne faut pas, il faut faire attention, parce qu'il y en a qui diraient, bon, le gouvernement du Nunavut c'est les blancs, puis NTI c'est le... non, non. C'est des Inuits des deux côtés, avec des avocats blancs des deux côtés. Mais, bon, il y a un avocat inuit. Une avocate inuite.

2540

Bien en tout cas, bon, la question... alors, c'est deux organisations qui ont chacune une forme de légitimité importante et des pouvoirs. Alors, mais évidemment le gouvernement a des pouvoirs de gouvernement, mais qui sont limités par NTI, qui doit... par exemple, le gouvernement doit consulter NTI sur toutes les politiques concernant les Inuits. Toutes. Et ça ressemble à une sorte de veto. C'est comme si le Gouvernement du Québec... en tout cas, c'est une comparaison boiteuse, mais si la Société Saint-Jean Baptiste était un organisme qui avait signé l'entente créant

2545

le Québec, et protégeait des droits. Donc, c'est vraiment, son rôle est de protéger les droits, la langue et la culture inuites.

2550

Alors... et c'est aussi elle qui signe les ERA, NTI. Ce n'est pas le Gouvernement du Nunavut. C'est elle qui va recevoir les compensations dans le cas des mines, le gouvernement ne reçoit rien. L'impôt sur le revenu.

2555

Donc c'est là où la structure pouvoir est assez complexe et le Gouvernement du Nunavut, en fait, ce n'est pas un grand joueur dans... mais pour lui c'est de la création d'emploi, mais... tant que la situation est que c'est le gouvernement, c'est au gouvernement fédéral qu'appartient le territoire, parce que c'est ça la situation, et qu'une partie des terres appartienne sinon aux Inuits, bien le Gouvernement du Nunavut n'a pas de compétence territoriale, et donc pas de revenus.

2560

Alors évidemment il y a la possibilité de négocier des accords de dévolution, comme aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, où là le fédéral a négocié un partage de cinquante pour cent (50 %) des revenus du territoire, de ces territoires. Mais dans le cas du Nunavut, ça n'a pas été négocié.

2565

Donc on est dans cette situation-là, et qui crée une situation un petit peu particulière. Il y a des conflits de légitimité, évidemment, il y a des problèmes de conflit d'intérêts aussi qui naissent de ça, là. Bon.

2570

Ça, ça va se... le gouvernement est jeune. C'est des choses qui vont se régler, mais personne n'y a pensé. C'est parce que le Gouvernement du Nunavut c'est à la fois la volonté de créer un gouvernement public, mais en protégeant les droits des Inuits à l'intérieur. Et alors les Inuits, dans l'entente, ont mis toute une série de protections, comme le NIRB. Le NIRB, c'est... la moitié des membres sont nommés par les organisations inuites, qui elles-mêmes ont signé des ententes ou des ERA.

2575

Là il y a un conflit d'intérêts. Clairement. Parce que c'est des représentants de ces compagnies qui ont signé des ERA auparavant, donc c'est sûr que... ce n'est pas moi qui le dis, là, les Inuits le disent aussi qu'on ne peut pas porter deux chapeaux.

2580

Alors ça, c'est, c'est des questions qui se posent. Ça va se régler avec le temps, j'imagine, mais là ça pose quand même... c'est ça, ça se discute pour l'instant.

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

2585

Enfin, on a dit aussi pendant la présentation qu'on avait levé le moratoire, on avait sûrement des motivations de différents ordres. Première chose, quelles étaient ces motivations

2590 essentiellement, mais aussi sous quelles conditions? Parce qu'on a dit, on accepte de lever le moratoire et d'accepter l'exploitation sur certaines conditions. Alors quelles étaient les conditions de l'exploitation qu'on souhaitait voir mettre en place?

**Mme JULIE FORTIN:**

2595 Oui. En fait, c'était déjà prévu que le moratoire serait d'une durée de trois ans, au départ. Donc on s'était déjà entendu là-dessus. Le temps qu'ils prennent, en fait qu'ils mettent en place les politiques, pas nécessairement qu'ils les mettent en place, mais en fait qu'il aient le temps de penser et de former. Ça fait que ça, c'était déjà prévu. Puis ensuite c'est pour ça qu'ils sont allés en consultation publique après. Mais je... de la façon que je l'ai compris, moi, c'est que c'était déjà temporaire, si on veut, comme moratoire.

2600 **M. THIERRY RODON:**

2605 Il faut comprendre il y a la question de l'emploi toujours qui est importante et c'est la même chose pour le Nunatsiavut, là. Les développements miniers sont venus comme une façon de créer des emplois. Il faut aussi comprendre que le Nunatsiavut se prononce après le Nunavut, là ils regardent, ils se regardent les uns les autres. Et je sais que le Nunavik parle avec le Nunatsiavut en ce moment sur la question de l'uranium.

2610 Donc, il y a des échanges et justement on peut s'attendre – en tout cas, on le verra bien, mais il y a un certain mouvement qui, après une opposition forte au projet d'uranium, là, on voit que sur des besoins économiques, l'intervenant précédent en a parlé. Il y a toujours ces questions-là, la pression sur l'emploi et la nécessité. Et puis là on parle de régions où il y a un problème d'emploi. Clairement.

2615 **LA COMMISSAIRE GOYER:**

Et quand on parle de conditions sous lesquelles on accepte l'exploitation, c'était de quel type les conditions qu'on demandait de respecter?

2620 **Mme JULIE FORTIN:**

2625 En fait, je n'ai pas vu dans l'acte de loi les conditions spécifiques à l'uranium. Puis, en fait, j'ai posé la question, mais eux non plus, ils n'avaient pas de spécificité à me dire par rapport à la question de l'uranium. Donc je ne pourrais pas m'avancer. Je ne le sais pas.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2630 Une dernière. Dans la perception des communautés, des deux côtés, là, est-ce qu'il existe une distinction fondamentale entre mines d'uranium et les autres mines? Est-ce qu'ils perçoivent ça clairement? Si oui, en quoi consiste la différence? Comment la voient-ils, dans les communautés?

**Mme JULIE FORTIN:**

2635 Bien en fait je comprends la question, mais je n'ai pas les connaissances nécessaires, parce que je n'ai pas eu accès à comment ça se passait dans les communautés, donc... Puis dans les rapports, on parlait seulement d'uranium, étant donné que c'était le...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2640 Hum.

**Mme JULIE FORTIN:**

2645 Donc je ne pourrais pas m'avancer à dire s'ils percevaient mieux...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2650 Mais vous n'avez pas vu de cas d'opposition à des mines traditionnelles, je dirais, là. Non?

**Mme JULIE FORTIN:**

2655 Non. Pas...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

O.K. C'est seulement... le débat se concentre sur les mines d'uranium?

**Mme JULIE FORTIN:**

2660 Sur l'uranium.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2665 Donc il y a une différence dans leur perception?

**Mme JULIE FORTIN:**

2670 Probablement.

**M. THIERRY RODON:**

2675 Oui, il y a clairement au Nunavut aussi une différence. L'uranium, il n'y a pas eu de résistance sur la mine d'or qui est à côté, ou beaucoup moins. Mais il y a quand même un certain nombre de gens, il y a toujours un ensemble de gens dans les communautés qui sont opposés aux mines, parce que ça vient changer le mode de vie. Toujours. La culture, ça a un impact, et cetera.

2680 Donc, ça en a, mais pour l'uranium, il y a une autre couche de population qui est opposée à cause de l'usage militaire, comme en parlait d'ailleurs... plutôt d'un point de vue social, bien, une autre peur qu'on voit beaucoup c'est l'empoisonnement des animaux. Ça, c'est une chose qui est peut-être un peu moins présente, mais évidemment dans le Sud, on peut contrôler quel animal va aller sur les exploitations d'uranium.

2685 Quand on est au Nord, quand il y a un troupeau de caribous qui passe, il passe. S'il passe à côté de la mine et si le vent a déposé des éléments radioactifs, là, on peut se rappeler de Tchernobyl, avec le lichen qui a été contaminé dans le nord de l'Europe.

2690 Donc, il y a un ensemble de peurs qui sont – moi, je ne suis pas spécialiste de l'uranium, là – qui sont fondées ou pas, je n'en sais rien, mais qui sont très nettement reliées à l'uranium, c'est-à-dire de la contamination, notamment dans la nourriture qu'ils prennent. Et là, on parle du caribou.

2695 En fait, c'est beaucoup lié à ça, que l'exploitation de l'uranium aurait un impact important sur les caribous et un risque de contamination aussi du caribou, basé sur la mise à jour des dépôts radioactifs, donc...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2700 Avez-vous vu des données sur la peur de l'alimentation qui relève de la récolte des animaux dans la nature dans ces communautés-là? Est-ce que c'est encore une peur importante? Avez-vous vu des chiffres là-dessus?

**M. THIERRY RODON:**

2705 Il y a des chiffres. Là il y a eu une étude qui a été faite, là. J'ai un collègue qui travaille sur des données comme ça, mais moi je vous dirais qu'à mon avis, puis ce qu'on a fait au Nunatsiavut aussi, là, c'est très similaire. On peut dire ça varie d'une communauté à l'autre, là, mais ça reste

2710 quand même une part extrêmement importante, et surtout d'ailleurs dans cette région-là, parce que c'est une région où il y a de l'exploitation commerciale du caribou. C'est à Rankin Inlet, la communauté d'à côté, qui n'est pas très loin. Et donc...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2715 On le vend dans le Sud?

**M. THIERRY RODON:**

Non, c'est pour la consommation locale.

2720 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

D'accord.

2725 **M. THIERRY RODON:**

Oui. Mais donc ça se vend dans l'ensemble du Nunavut, le caribou séché et compagnie. En tout cas, il y a des saucisses de caribou. Donc il y a une petite industrie qui est basée là-dessus, et donc... et qui se développe. Parce que ça, c'est une chose. Au Nunavik, on ne voit jamais ça, alors personne ne vend de la nourriture. Mais au Nunavut, il y a un marché, en fait, de la viande sauvage à Iqaluit qui se produit quelques fois par année, comme au Groenland, où ça se produit maintenant de façon régulière. Donc il y a un changement. Mais c'est clair, et... que quand on vit à Baker Lake, c'est parce qu'on veut être capable d'aller chasser son caribou. Ce n'est pas pour habiter dans une maison et manger du steak élevé en Alberta. En tout cas, bon. Mais ça, c'est mon...

2735 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2740 Mais avez-vous une idée des proportions, par exemple dans la population des personnes qui se nourrissent presque exclusivement de... ou très, très majoritairement de gibier sauvage, ceux qui en ont un peu moins, est-ce que votre collègue travaille ce genre de nuances?

**M. THIERRY RODON:**

2745 Non. Ça, parce qu'on a des indices sur la récolte et pas sur la consommation, donc on a des moyennes, comme je vous ai montré vendredi, qui sont des moyennes par maisonnée, là. Parce qu'on n'a pas accès, ça ne nous dit pas la consommation des gens. Alors, en gros, il n'y a personne qui consomme uniquement ça, à part les aînés, là, clairement.

2750 Donc il y a toujours une part, mais c'est une part... on a des désignations des années 80, il y a du travail à faire là-dessus, là. Moi, j'essaie de trouver du financement pour faire ça. Mais c'est assez compliqué, d'une part parce que c'est intrusif comme recherche. Il faut vraiment aller chez les gens et voir qu'est-ce qu'ils mangent et, et cetera. Donc, c'est toujours un peu plus compliqué.

2755 Donc, mais ça reste clairement un élément important, et pas juste d'ailleurs au niveau de la nutrition, là. C'est aussi au niveau culturel. C'est en lien avec le territoire, avec des pratiques que les jeunes peuvent apprendre, et cetera. Donc, non, il y a un argument qu'on peut faire très facilement, qu'une mine ne remplacerait pas ça, d'une part parce que la mine ne resterait pas *aeternam*, elle va finir. Donc là, on perdrait ce lien avec... en tout cas, cette capacité d'aller chercher de la nourriture sur le territoire pour quelque chose qui ne serait pas de long terme.

2760 Donc, c'est pour ça que je pense, et puis ça c'est clair, mais les mines aussi en sont conscientes, là. Il faut que... les mines ne peuvent pas empêcher ou nuire, finalement, aux activités de récolte sur le territoire.

2765 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Est-ce que nos collègues ont des questions? Non? Michèle?

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

2770 Une petite dernière.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

2775 Vas-y.

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

2780 En fait, je sais qu'il est tard, mais je crois quand même que c'est important. On a soulevé que les gens qui s'opposent considèrent que les consultations ont été faites de façon trop rapide, avec trop peu de monde, puis qu'on n'a pas réussi à créer un consensus. Qui va prendre la responsabilité d'améliorer ça? Est-ce qu'il va y avoir d'autres consultations? C'était-tu un processus itératif ou...

2785 **Mme JULIE FORTIN:**

Non. En fait, non, il n'y a pas... la question est réglée pour ça, là. Si dans le futur il y a d'autres consultations pour d'autres types d'exploitation, peut-être que là il va avoir des



ajustements, mais pour la question de l'uranium, non. Je ne crois pas. En fait, de ce que j'ai, moi, on ne m'a pas parlé qu'on voudrait revenir là-dessus ou refaire différemment, là, pour...

2790

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Nos collègues du CCEBJ ont-ils des questions? Non? Mes collègues non plus. Alors, bon, écoutez, il nous reste à vous remercier pour cette autre présentation.

2795

Je remercie aussi tout le monde pour... Oh, j'oubliais. Monsieur Fafard, vous alliez poser des questions? Alors, vous avez droit à vos questions. Écoutez, ça fait deux fois que je vous oublie, là. Il va falloir que je me mette une épingle à la manche.

2800

---

**M. MARC FAFARD**

**M. MARC FAFARD:**

2805

Première question. Avec votre expérience, je pense que la présentation que vous nous avez faite pour le territoire cri, puis ensuite les territoires plutôt inuits, pouvez-vous arriver à une conclusion concernant la structure administrative réglementaire, les organismes?

2810

Est-ce qu'un meilleur gouvernement, plus structuré permet une décision qui est plus unanime, qui est plus concertée, ou est-ce qu'un gouvernement plus décousu, avec des petites communautés, est-ce qu'on peut voir une différence entre... Le résultat semble être le même, là, un peu partout. Est-ce qu'au niveau du consensus puis de la qualité de la décision au niveau social on peut différencier quelque chose par rapport à ces quatre territoires-là, en termes de leur gouvernance?

2815

**M. THIERRY RODON:**

2820

Je réponds, moi, en partie à ça demain, ça fait que je veux en garder pour demain, parce que ça va être plus le plan de ma présentation. Mais moi je vous dirais, pour faire une réponse générale, bien, oui, c'est la qualité de la gouvernance, mais je veux dire, c'est beaucoup de facteurs à la fois locaux et quelquefois qui ne sont pas reproductibles.

2825

Il y a, à un moment donné, le Grand Conseil des Cris a considéré que c'était de son intérêt à le faire. Alors, pour des raisons... et ça peut changer aussi. C'est vraiment, oui, des conditions ponctuelles qu'on voit arriver quelquefois, là.

2830           Moi, je ne dirais pas que les Inuits se gouvernent moins bien que les Cris, là. Je ne m'avancerai pas là-dedans. Ça ne serait pas... mais donc, non, ça aurait pu aller dans le sens du côté des Cris. Je pense que les Cris ont assez de développement. Ils ont deux mines en route : une mine de diamant, une mine d'or. Peut-être que ce n'était pas la peine d'en avoir une troisième.

**M. MARC FAFARD:**

2835           Une autre question sur le même sujet. Est-ce que vous croyez qu'une décision prise par la base d'une communauté plutôt que par une instance qui chapeaute un grand nombre, ou plusieurs communautés, est-ce qu'il pourrait y avoir une façon de prendre plus en compte la position des individus si on ramenait cette décision-là à l'état plus local, versus régional? Est-ce qu'on pourrait obtenir une plus grande sensibilité face au vouloir des gens sur le terrain? Puis est-ce que ça aurait un impact sur les impacts locaux, si on veut, de la communauté?

2840           Parce que c'est ce qui semble être le gros enjeu, l'économie versus les pertes de qualité de territoire pour un milieu très local, versus un enjeu de développement économique qui est pour l'ensemble de la région? Comment on peut balancer ça, là, au niveau social?

2845           **M. THIERRY RODON:**

2850           Oui, c'est toute la question de la démocratie, là. Bon, ça ne veut pas dire... la décision au niveau local, évidemment ça va permettre, ça va éviter que quelqu'un au-dessus décide à la place, à votre place, évidemment. Ça n'empêchera pas les conflits au niveau de la communauté. Et ces conflits peuvent être assez violents aussi. Donc, s'il n'y a pas au niveau de la communauté une méthode pour réguler ce conflit-là, ça peut créer des problèmes importants.

2855           Quand, pour prendre un exemple, au moment de la signature de l'Entente de la Baie-James, bien il y a des communautés inuites qui ont été dissidentes, qui ont refusé de signer. Ça a créé des tensions dans les familles pendant des années. Et puis ça s'est réglé finalement. Ça a pris longtemps, mais ça s'est réglé.

2860           Mais en même temps, c'est ça, ce n'est pas parce que c'est... la décision locale, c'est ça. Ce n'est pas nécessairement – et je ne suis pas contre la démocratie locale du tout, ce n'est pas ce que j'essaie de dire, mais ce n'est pas une garantie non plus.

2865           Je pense qu'il faut qu'il y ait un meilleur pris en compte par les niveaux régionaux des communautés, et aussi un travail sur le consensus. Le consensus, c'est toujours une information éclairée sur tous les sujets. C'est de prendre le temps d'expliquer aux gens, parce que c'est... Il y a beaucoup, sur l'uranium il y a beaucoup de représentations qui peuvent, ou des craintes, fondées ou non fondées, mais je pense qu'il faut y répondre.

2870

Il faut prendre le temps d'y répondre. C'est simplement ça. Et souvent on ne prend pas le temps d'y répondre parce que bon, évidemment, le promoteur tout ce qu'il veut, c'est passer son projet, donc il va montrer tout ce qui va bien. Les opposants, ils montrent tout ce qui va mal. Et ça ne crée pas des consensus.

2875

Donc, ce serait ma réponse là-dessus. Je n'ai pas de... et ça, c'est quelque chose qu'on ne fait pas nécessairement tout le temps, mais c'est des consultations.

2880

Puis l'autre élément des consultations – ça, les consultations en milieu cri ou en milieu inuit, j'en ai vu quelques-unes, là. Ce n'est pas très, très adapté. Minimalement. Mauvaise connaissance du fonctionnement des communautés, une commission qui débarque avec armes et bagages, avocats et compagnie. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne dans une communauté crie et ce n'est pas comme ça qu'on travaille à un consensus.

2885

Donc, il y a des choses à réviser. Et je pense que c'est des choses qui vont venir avec le temps, mais je suis assez critique des consultations publiques comme elles se mènent, là, tous les présidents en avant. Il y a tout un décorum, là.

2890

Alors, bon, juste pour finir ça, moi ça ne me gêne pas, je suis capable de vivre avec, là, mais pour une communauté, ils ont beaucoup plus de mal. Ça rappelle toutes sortes de commissions et de commissaires qui venaient leur dire quoi faire dans leur vie.

**LA COMMISSAIRE GOYER:**

Sans vouloir tomber dans la sémantique à l'heure qu'il est, mais est-ce que vous faites une différence entre le consentement éclairé et le consensus?

2895

**M. THIERRY RODON:**

Hum... oui, on pourrait, mais il me semble que le consensus, c'est aussi quelque chose d'assez... d'avoir consensus, ça ne veut pas dire que tout le monde est d'accord, là. Ça veut dire qu'une majorité de gens, et qu'il y a eu un débat éclairé.

2900

Après ça, maintenant, est-ce que c'est du consentement, ça c'est une autre question. On va en reparler demain, là, parce que la question du consentement, ça se pose. Mais pour l'instant, clairement, le consentement, ça ne fait pas partie des choses qu'on demande aux communautés. Les gouvernements oui, dans certains cas ils peuvent imposer des moratoires, mais les communautés n'ont pas cette capacité-là. Je ne le vois nulle part.

2905

Donc, ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas des capacités d'influencer, on l'a vu avec les gaz de schiste au Québec, là, les processus peuvent être capturés par des citoyens actifs, et qui peuvent arriver à faire changer des décisions ou imposer des moratoires. Donc, c'est ça, mais c'est des jeux de pouvoir, clairement.

2910

**M. MARC FAFARD:**

Merci.

2915

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:**

Merci, Monsieur Fafard. Alors il me reste à vous remercier, pour vrai cette fois-là, et remercier tout le monde.

2920

Alors, on lève la séance et on se donne rendez-vous demain après-midi à treize heures (13h).

Alors, bon repos tout le monde, à demain. Et merci, Monsieur Steele, de votre présence.

2925

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 23 SEPTEMBRE 2014, 13 H**

---

2930

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2935

ET J'AI SIGNÉ :

2940

---

Yolande Teasdale,  
Sténographe officielle bilingue